



Monsieur le Bourgmestre
Mesdames, Messieurs les Echevins
Administration Communale
Place 1

RECOMMANDEE

B - 7618 TAINIGNIES (RUMES)

Froyennes, le 25 avril 2025

N/Réf. : AG 26.06.25 – PW/ND/2025.001 - AC
Agent traitant : N. Deplus (nathalie.deplus@ipalle.be)

Concerne : Assemblée générale ordinaire – Jeudi 26 juin 2025 – 9h30

Madame, Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames, Messieurs les Echevin(e)s,

Nous avons l'honneur de vous inviter à l'Assemblée Générale Ordinaire de notre société qui se tiendra le jeudi 26 juin 2025 à 9h30 à la Ferme du Reposoir, chemin des Pilotes à 7540 Kain. Un transport en car sera organisé à l'attention des participants du Sud-Hainaut.

L'ordre du jour de notre assemblée est le suivant :

1. Approbation du rapport de responsabilité sociétale et environnementale « finances et durabilité » 2024.
2. Comptes annuels statutaires au 31 décembre 2024 de la SC IPALLE :
 - 2.1 Présentation des comptes annuels par secteur d'activité, des comptes annuels de la SC IPALLE et de l'affectation du résultat
 - 2.2 Rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale
 - 2.3 Rapport du commissaire (réviseur d'entreprises)
 - 2.4 Approbation des comptes annuels et de l'affectation du résultat
3. Comptes annuels consolidés au 31 décembre 2024 de la SC IPALLE :
 - 3.1 Présentation des comptes annuels consolidés de la SC IPALLE et de l'affectation du résultat
 - 3.2 Rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale
 - 3.3 Rapport du commissaire (réviseur d'entreprises)
4. Décharge aux administrateurs.
5. Décharge au commissaire (réviseur d'entreprises) concernant les comptes annuels statutaires et consolidés.
6. Rapport de rémunération (art. 6421-1 du CDLD).
7. Autres documents requis par le CDLD.
8. Modifications statutaires.
9. Désignation d'un réviseur.
10. Installation du nouveau conseil d'administration.

Afin de vous permettre de délibérer sur ces points lors de votre prochain conseil communal, les notes sont disponibles sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://www.ipalle.be/ag-associes/> (mot de passe : Ag7500Ipalle). Des présentations vidéo sont en accès libre sur <https://www.ipalle.be/ag-videos/>.

Nous vous demandons de bien vouloir transmettre ces documents à disposition de l'ensemble des conseillers communaux et prioritairement aux 5 représentants de votre commune à notre Assemblée Générale. Ces derniers seront également avertis par mail de l'envoi de cette information à votre commune.

Une formule de mandat ainsi qu'une délibération « type » sont joints à la présente. Ceux-ci doivent être transmis à l'adresse mail suivante : nathalie.deplus@ipalle.be pour le 19 juin au plus tard.

Les conseillers communaux ayant des questions sur les points de l'ordre du jour sont invités à poser celles-ci via l'adresse mail direction@ipalle.be.

Enfin, veuillez noter qu'une séance d'information se tiendra dans nos locaux de Froyennes en hybride présentiel/teams le jeudi 22 mai à 18h.

Nous vous invitons à mettre ce point à l'ordre du jour de votre prochain conseil communal de manière à ce que tous les conseillers puissent exercer leur mandat dans le respect des règles démocratiques.

Nous vous rappelons également qu'une délibération du Conseil Communal ne peut être prise en considération que si la Commune est valablement représentée à l'Assemblée Générale (minimum un représentant de la Commune).

Les réponses à l'ensemble des questions reçues seront disponibles pour les conseillers communaux et l'ensemble des citoyens via une FAQ reprise sur le site internet de l'intercommunale.

Nous attirons votre attention sur le fait que, en vertu des dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, il vous appartient d'afficher la présente convocation et son ordre du jour dans les 48 heures de leur réception.

La séance de l'assemblée générale est ouverte, en qualité d'observateurs, à toutes les personnes domiciliées sur le territoire d'une commune associée à l'Intercommunale. En vue d'assurer la bonne organisation de l'assemblée générale, il est demandé aux personnes souhaitant assister à celle-ci d'en avertir – par courrier – le Président de l'Intercommunale pour le 19 juin au plus tard. Sera joint à ce courrier un certificat de domicile démontrant que la personne est domiciliée sur le territoire de la commune associée. Les personnes non inscrites n'auront accès à l'assemblée générale que sur présentation du certificat de domicile ad hoc et dans la limite des places encore disponibles.

Dans l'attente de vous lire, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames, Messieurs les Echevin(e)s, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pierre WACQUIER
Président



MANDAT

Les soussignés : **Casterman Michel ;**
Lemoine Amandine ;

respectivement Bourgmestre et Directrice(teur) Général(e) de la Ville / Commune de **RUMES ;**

Constituent, par la présente, pour leurs mandataires spéciaux :

✍ **Seillier Roxane ;**
✍ **De Langhe Bruno ;**
✍ **Decubber Thomas ;**
✍ **Lefebvre Alexandre ;**
✍ **Cailleau Christine ;**

à qui il confère tous pouvoirs aux fins de les représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Intercommunale IPALLE qui se tiendra le **jeudi 26 juin 2025**, et qui aura à son ordre du jour :

1. Approbation du rapport de responsabilité sociétale et environnementale « finances et durabilité » 2024.
2. Comptes annuels statutaires au 31 décembre 2024 de la SC IPALLE :
 - 2.1 Présentation des comptes annuels par secteur d'activité, des comptes annuels de la SC IPALLE et de l'affectation du résultat
 - 2.2 Rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale
 - 2.3 Rapport du commissaire (réviseur d'entreprises)
 - 2.4 Approbation des comptes annuels et de l'affectation du résultat
3. Comptes annuels consolidés au 31 décembre 2024 de la SC IPALLE :
 - 3.1 Présentation des comptes annuels consolidés de la SC IPALLE et de l'affectation du résultat
 - 3.2 Rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale
 - 3.3 Rapport du commissaire (réviseur d'entreprises)
4. Décharge aux administrateurs.
5. Décharge au commissaire (réviseur d'entreprises) concernant les comptes annuels statutaires et consolidés.
6. Rapport de rémunération (art. 6421-1 du CDLD).
7. Autres documents requis par le CDLD.
8. Modifications statutaires.
9. Désignation d'un réviseur.
10. Installation du nouveau conseil d'administration.

Les mandataires peuvent prendre part à toute délibération et voter, amender ou rejeter, au nom des soussignés, toute décision se rapportant à l'ordre du jour. Ils peuvent signer toutes pièces, procès-verbaux et, en général, faire le nécessaire.

Fait à RUMES , le

Le (la) Directeur(trice) Général(e)
(Ecrire à la main « Bon pour pouvoir » et signer).

L(a)e Bourgmestre
Ecrire à la main « Bon pour pouvoir » et signer).

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Communal

Séance du ____/____/____

Présent(e)s :

Concerne : Intercommunale IPALLE
Assemblée Générale Ordinaire du 26 juin 2025.

Le Conseil Communal, délibérant en séance publique :

- Vu l'Arrêté Royal du 17 juin 1976 autorisant la constitution de l'Intercommunale IPALLE ;
- Vu l'affiliation de la Commune à l'Intercommunale ;
- Vu l'article L1523-12 du décret du 19 juillet 2006 modifiant le livre V de la première partie du code de la démocratie locale et de la décentralisation ;
- Vu la convocation officielle ayant à l'ordre du jour les points suivants :
 1. Approbation du rapport de responsabilité sociétale et environnementale « finances et durabilité » 2024.
 2. Comptes annuels statutaires au 31 décembre 2024 de la SC IPALLE :
 - 2.1 Présentation des comptes annuels par secteur d'activité, des comptes annuels de la SC IPALLE et de l'affectation du résultat
 - 2.2 Rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale
 - 2.3 Rapport du commissaire (réviseur d'entreprises)
 - 2.4 Approbation des comptes annuels et de l'affectation du résultat
 3. Comptes annuels consolidés au 31 décembre 2024 de la SC IPALLE :
 - 3.1 Présentation des comptes annuels consolidés de la SC IPALLE et de l'affectation du résultat
 - 3.2 Rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale
 - 3.3 Rapport du commissaire (réviseur d'entreprises)
 4. Décharge aux administrateurs.
 5. Décharge au commissaire (réviseur d'entreprises) concernant les comptes annuels statutaires et consolidés.
 6. Rapport de rémunération (art. 6421-1 du CDLD).
 7. Autres documents requis par le CDLD.
 8. Modifications statutaires.
 9. Désignation d'un réviseur.
 10. Installation du nouveau conseil d'administration.
- Vu les documents transmis par l'Intercommunale Ipalle, accompagnant l'invitation à cette assemblée ;
- Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins ;

DECIDE :

Article 1 :

D'approuver, aux majorités suivantes, les points ci-après inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 26 juin 2025 de l'Intercommunale Ipalle :

<u>Points</u>	<u>Voix pour</u>	<u>Voix contre</u>	<u>Absten- -tions</u>
1. Approbation du rapport de responsabilité sociétale et environnementale « finances et durabilité » 2024.			
2. Comptes annuels statutaires au 31.12.24 de la SC Ipalle (2.1. à 2.4.).			
3. Comptes annuels consolidés au 31.12.24 de la SC Ipalle (3.1. à 3.3.).			
4. Décharge aux Administrateurs.			
5. Décharge au Commissaire (Réviseur d'Entreprises).			
6. Rapport de Rémunération (art 6421 – 1 CDLD).			
7. Autres documents requis par le CDLD.			
8. Modifications statutaires.			
9. Désignation d'un réviseur.			
10. Installation du nouveau conseil d'administration.			

Article 2 :

De charger les délégués de la Ville de se conformer à la volonté exprimée ce jour par le Conseil Communal.

Article 3 :

De charger le Collège des Bourgmestre et Echevins de veiller à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 :

De transmettre la présente :

- à Monsieur le Gouverneur de la Province de Hainaut ;
- au Ministre Régional ayant la tutelle sur les Intercommunales dans ses attributions ;
- à l'Intercommunale Ipalle ;
- aux représentants de la Ville.

PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire

Le Président

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le (la) Directeur(trice) Général(e)

Le (la) Bourgmestre

POINT 1 - ASSEMBLEE GENERALE DU 26 JUIN 2025

Approbation du rapport de responsabilité sociétale et environnementale « finances et durabilité » 2024

- Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD) ;
- Vu les statuts de l'intercommunale ;
- Vu la présentation du rapport de responsabilité sociétale et environnementale « Finances et durabilité » 2024 regroupant, conformément à la Directive CSRD, le rapport de durabilité requis par notre démarche EMAS et le rapport financier ;

IL EST PROPOSÉ À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

- ⇒ D'approuver le rapport de responsabilité sociétale et environnementale « Finances et durabilité » relatif à l'année 2024.

POINT 2 - ASSEMBLEE GENERALE DU 26 JUIN 2025

Approbation des comptes annuels au 31.12.24 de la SC Ipalle

- Vu le code des sociétés et des associations ;
- Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD) ;
- Vu les statuts de l'intercommunale ;
- Vu la présentation des comptes par secteur d'activité, des comptes annuels statutaires de la SC Ipalle et la proposition d'affectation du résultat 2024 (*point 2.1.*) ;
- Vu le rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale et son annexe (*point 2.2.*) ;
- Vu le rapport du Commissaire (*point 2.3.*) ;

IL EST PROPOSÉ À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

☞ D'approuver :

- Les comptes 2024 ainsi que le rapport de gestion 2024 et ses annexes ;
- L'affectation du résultat proposée par le Conseil d'administration.

POINT 2 - ASSEMBLEE GENERALE DU 26 JUIN 2025

Approbation des comptes annuels au 31.12.24 de la SC Ipalle

2.1. Présentation des comptes annuels par secteur d'activité, des comptes annuels statutaires de la SC Ipalle et de l'affectation du résultat

Le rapport annuel financier, intégré au rapport de responsabilité sociétale et environnementale, est disponible sur notre site internet <https://www.ipalle.be/ag-associes/> (mot de passe : Ag7500Ipalle). Celui-ci reprend :

- les comptes annuels par secteur d'activité ;
- les comptes annuels statutaires de la SC Ipalle ;
- la proposition d'affectation du résultat 2024.

POINT 2 - ASSEMBLEE GENERALE DU 26 JUIN 2025

Approbation des comptes annuels au 31.12.24 de la SC Ipalle

2.2. Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale

Le rapport annuel financier, intégré au rapport de responsabilité sociétale et environnementale disponible sur notre site internet <https://www.ipalle.be/ag-associes/> (mot de passe : Ag7500Ipalle) reprend le rapport précité dont vous trouverez une copie ci-jointe ainsi que son annexe.

Mesdames et Messieurs

Conformément aux articles 3 :5 et 3 :6 du Code des sociétés et des associations introduit par la loi du 23 mars 2019, nous avons l'honneur de vous soumettre le rapport des activités et de la gestion de notre société durant l'exercice passé, clôturé au 31 décembre 2024.

Commentaires sur les comptes annuels

Ces commentaires se basent sur le bilan après affectation des résultats et valent sous réserve d'approbation par l'assemblée générale de l'affectation des résultats proposée.

Les comptes annuels ont été rédigés conformément à l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations.

A) BILAN

Le total du bilan s'élève à 366.250.346 € au 31 décembre 2024.

Actifs immobilisés

La valeur brute des immobilisations incorporelles et corporelles à fin 2024 s'élève à 545.357.419 €, l'amortissement cumulé à 373.948.635 € et la valeur nette à 171.408.785 €.

Ces immobilisés sont principalement relatifs à notre pôle d'activité Déchet à concurrence de 114 millions d'euros (dont l'Unité de Valorisation Énergétique - UVE - basée à Thumaide pour 91 millions d'euros) et à notre pôle d'activité Eau à concurrence de 56 millions d'euros.

Les acquisitions tenant compte des cessions et désaffectations s'élèvent à 7.746.109€ pour l'année 2024 et correspondent principalement

- à l'acquisition d'un groupe électrogène, à la construction d'un bâtiment pour les batteries stationnaires (projet Octave) et de divers travaux d'aménagement du parking sur le site de Thumaide;
- aux frais d'étude pour l'implantation d'une maison zéro déchet à Tournai ;
- aux travaux de construction d'une dalle de stockage de sables et plateforme de regroupement et prétraitement de bois sur notre plateforme environnementale située à Ath;
- aux travaux de l'extension du bâtiment administratif de Froyennes ;

Les immobilisations financières atteignent quant à elles 54.236.065 € dont 42.905.471 € de participations dans les filiales de l'intercommunale et 11.330.593 € de prêts actionnaires, le poste est en diminution de 489.730€ par rapport à l'année précédente.

Actifs circulants

Les actifs circulants diminuent de 6638.491 € pour atteindre 140.605.497 €.

Les créances, à long et court termes, se situent à 31.820.528 €, soit une augmentation de 2.140.885 € par rapport à l'an passé.

La trésorerie d'Ipalle, composée des placements de trésorerie et des valeurs disponibles, diminue de 8.716.036 € pour atteindre 104.932.209 €, suite au financement des investissements sur fonds propres dont 3.539 K€ d'investissement et d'aménagements sur le site de l'unité de valorisation énergétique, 2.298K€ dans le projet Bois, 1.360 K€ pour le recyparcs Chièvres-Brugellette-Lens ainsi que l'extension du bâtiment administratif de Froyennes à concurrence de 906 K€.

Capitaux propres

Sur base de l'affectation des résultats proposée, les capitaux propres de la société connaissent une augmentation de 7.888.661 € pour atteindre un montant de 176.203.138 € au 31/12/2024

Cette mutation est composée de :

Augmentation de l'apport indisponible	(+)	1 927 343 €
Augmentation des réserves disponibles	(+)	6 219 899 €
Mouvement net des subsides en capital	(-)	417 074 €
Prise de participation - Actionnariat	(+)	158 493 €
Total mutation	(+)	7 888 661 €

- l'augmentation de l'apport indisponible correspond à la prise de participation des communes dans le cadre du financement des travaux d'égouttage ;
- l'augmentation des réserves disponibles correspond à la part du résultat 2024 affectée à ces réserves, le solde du résultat étant affecté à la rémunération du capital investi ;
- l'adhésion au capital de la commune de Lens dans notre secteur Recyparc WP.

Les subsides en capital sont repris au même rythme que l'amortissement des biens d'investissement auxquels ils se rapportent.

Provisions

Les provisions diminuent de 928.963 € pour atteindre 31.722.516 €. Cette diminution s'explique par l'impact des mouvements nets (dotation-utilisation) des provisions pour gros entretiens et grosses réparations.

Dettes

Le poste des dettes (17/49) diminue de 18.789.930 € pour atteindre 158.324.693 €.

Les dettes financières s'élèvent à 106.828.682€ soit une diminution de 8.817.637€ liée aux tranches de remboursement 2024.

Les dettes commerciales s'élèvent à 20.315.788€ soit une augmentation de 2.347.745€ par rapport à l'année 2023.

Les dettes fiscales, salariales et sociales s'élèvent à 7.807.021€ soit une diminution de 10.422.720€ par rapport à l'an passé. Cette baisse s'explique principalement par la dette de 9.961.413€, échue au premier semestre 2024, et correspondant au prélèvement, au profit de l'Etat sur les recettes excédentaires, instauré par la loi du 16 décembre 2022 modifiant la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité et introduisant un plafond sur les recettes issues du marché des producteurs d'électricité, d'application sur la période allant de août 2022 à juin 2023.

Les autres dettes et les acomptes reçus s'élèvent à 15.663.591€ soit une diminution de 3.394.113 € par rapport à l'année 2023, principalement expliquée par le niveau moindre des dividendes 2024 comparés à ceux de 2023.

B) COMPTE DE RESULTATS

Ventes et prestations

Les ventes et prestations s'élèvent à 127 627 825€ en diminution de 4,37% par rapport à 2023.

Le chiffre d'affaires diminue de 17,06% pour atteindre 77 781 787 €. Cette baisse s'explique principalement par l'explosion des coûts de l'énergie enregistrée durant l'année 2023 ce qui nous avait permis d'obtenir des prix élevés sur la revente de l'électricité produite sur l'UVE. En 2024, les prix moyens de revente ont diminué fortement induisant une moindre recette électrique de l'ordre de 14 millions d'euros ;

Les autres produits d'exploitation augmentent de 26,09% pour atteindre 49.520.961 €.

Coût des Ventes et prestations

Le coût des ventes et prestations est en augmentation de 0,21% et s'élève à 121 113 454 €.

Ceux-ci se décomposent en :

- Marchandises	11 000 991 €
- Services et Biens divers	61 096 264 €
- Rémunérations	32 324 083 €
- Amortissements	13 174 657 €
- Provisions pour risques et charges	-928 963 €
- Autres charges d'exploitation	4 446 422 €

Résultat d'Exploitation

Le résultat d'exploitation est un bénéfice de 6.544.371 € face à 12.625.776 € en 2023 vu l'évolution des ventes et prestations et des coûts y associés et détaillés ci-avant.

Résultat Financier

Le résultat financier s'élève à 8.078.708 € face à 5.845.651 € en 2023. Cette hausse s'explique principalement par la hausse des plus-values réalisées sur les placements financiers à concurrence de 3.060.735€, contre 145.547 € l'an passé.

Impôt de l'exercice

La charge d'impôt s'élève à 4.303.900 € par rapport à 4.031.775 l'an passé.

Résultat de l'exercice

Le résultat de l'exercice s'élève à 10.319.180 € face à 14.439.651 € en 2023.

Affectation du résultat

Le résultat à affecter s'élève à 10.319.180 €

L'affectation du résultat proposée s'établit de la façon suivante :

Dotation aux réserves disponibles :	(-)	6 226 365 €
Rémunération de l'apport :	(-)	4 092 815 €

Evénements importants après la clôture de l'exercice

Depuis la clôture de l'exercice au 31 décembre 2024, aucun événement ne s'est produit qui influence, de manière importante, les résultats et la position financière de la société.

Renseignements quant aux circonstances qui pourraient influencer sensiblement le développement de la société

Nous n'identifions pas de circonstances particulières pouvant influencer le développement de l'intercommunale qui ne sont déjà expliquées par ailleurs dans le rapport de gestion.

Recherche et développement

L'intercommunale est, et reste, active en matière de recherche et développement. Cette volonté s'est traduite par la création d'un secteur dédié au développement de projets innovants au sein de l'intercommunale.

Existence de succursales

L'intercommunale ne dispose pas de succursale.

Analyse des principaux risques et incertitudes

Les principaux risques et incertitudes éventuels auxquels sont confrontés les différents secteurs de notre intercommunale sont principalement les évolutions possibles de la législation dont notamment les outils réglementaires visant à atteindre des objectifs de réduction de gaz à effet de serre (CO2),....

En matière de traitement des déchets, la volatilité importante des marchés de valorisation des matières (papiers, bois, métaux, ...), la réduction des subsides octroyés par la Région wallonne, de même que l'obligation d'initier de nouveaux modes de collecte pour répondre aux derniers objectifs de recyclage risquent de modifier l'économie des systèmes mis en place.

En matière de traitement des eaux usées, un nouveau contrat de gestion entre les organismes d'épuration agréés et la SPGE, a été signé en décembre 2023 et est entré en application dès le 01^{er} Janvier 2024.

Utilisation d'instruments financiers

L'intercommunale a mis en place plusieurs instruments financiers de couverture afin de se prémunir contre toute fluctuation de taux d'intérêt. Ceux-ci se rapportent à des emprunts bancaires souscrits en 2010.

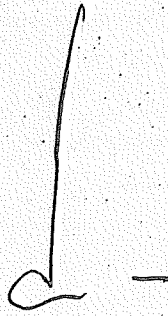
Comité d'audit

L'ensemble du comité d'audit travaille en toute indépendance et est compétent en matière de comptabilité et d'audit.

Clôture

Le conseil d'administration remercie tous les collaborateurs qui ont contribué, au cours de l'exercice écoulé, à la continuité du développement de la société.

A Froyennes, le 24 avril 2025.



Pierre WACQUIER
Président du Conseil d'Administration



Annexe 1 au Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale du 26 juin 2025

Pour répondre aux exigences de l'art. 3 :12 du Code des sociétés et des associations introduit par la loi du 23 mars 2019, le Comité de rémunération de l'intercommunale IPALLE arrête le présent rapport en date du 03 avril 2025.

Jetons de présence, éventuelles indemnités de fonction et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux membres des organes de gestion, en fonction de leur qualité d'administrateur, de président ou de vice-président, ou de membre d'un organe restreint de gestion

Les montants des jetons de présence ainsi que des indemnités de fonction attribuées aux Président(e)s ont été arrêtés en fonction des coefficients liés à la population, au chiffre d'affaires, au personnel occupé et ce, dans le respect des plafonds autorisés respectivement par l'AGW du 20/12/2007 et le Décret du 29/03/2018 et ont été approuvés par les Autorités de tutelle.

Pour l'année 2024, le détail des rémunérations se présente comme suit :

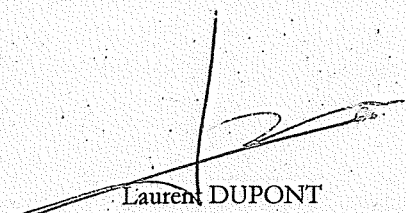
<u>Fonction</u>	<u>Rémunération annuelle brute</u>	<u>Détail de la rémunération annuelle brute</u>
Président du CA et statutairement Président du Comité sectoriel « Déchets A/PC »	35 371.93 €	Emoluments indexés au 01/06/2024
Vice-Président du CA et statutairement Président des Comités sectoriels E et F (Services d'Appui aux Communes, Epuration et Egouttage)	26 528.97 €	Emoluments indexés au 01/06/2024
Président du Comité sectoriel R&D	un jeton/séance. Montants : - 359 € (indexation 01/12/23) - 366 € (indexation 01/06/24)	
Président du Comité sectoriel B et C "Déchet PME/Hospitaliers"	un jeton/séance. Montants : - 359 € (indexation 01/12/23) - 366 € (indexation 01/06/24)	
Président du Comité d'Audit	un jeton/séance. Montants : - 359 € (indexation 01/12/23) - 366 € (indexation 01/06/24)	
Président du Comité Ressources Humaines	un jeton/séance. Montants : - 359 € (indexation 01/12/23) - 366 € (indexation 01/06/24)	
Administrateurs CA/Administrateurs chargé de fonctions spécifiques	un jeton/séance. Montants : - 204 € (indexation 01/12/23) - 208 € (indexation 01/06/24)	
Membres du Comité sectoriel Sht	pas de rémunération	
Les administrateurs nommés par les partenaires privés	pas de rémunération	

Le détail individuel de ces rémunérations est le suivant :

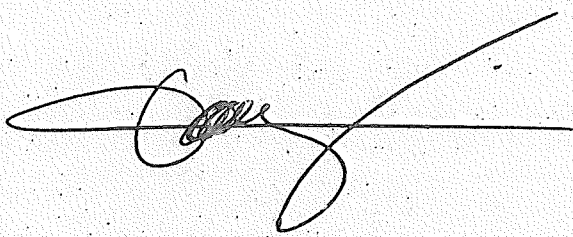
Fonction	Nom	Prénom	Rémunération annuelle brute					Pourcentage de participation aux réunions
			Emoluments	Montant total des jetons des Administrateurs	Montant total des jetons des Présidents de Comités de gestion	Total jetons	frais dépts versés	
Administrateur chargé de fonctions spécifiques	Adam	Xavier (jusqu'au 28/11/24)		2 056 €		2 056 €		61%
Administrateur chargé de fonctions spécifiques	Agache	Laurent (à p. du 28/11/24)		416 €		416 €		100%
Administrateur chargé de fonctions spécifiques	Boite	Armand		2 056 €		2 056 €	185.35 €	85%
Administrateur chargé de fonctions spécifiques	Boitte	Alexandre		2 472 €		2 472 €	202.23 €	60%
Administrateur chargé de fonctions spécifiques	Borgniet	Geoffrey (jusqu'au 28/11/24)		1 444 €		1 444 €	553.72 €	70%
Administrateur chargé de fonctions spécifiques	Brackelaere	Vincent		3 496 €		3 496 €		90%
Administrateur	Brunelle	Nathalie		0 €		0 €		31%
Administrateur chargé de fonctions spécifiques	Debacker	Dave		3 704 €		3 704 €	641.09 €	90%
Administrateur chargé de fonctions spécifiques	Demarez	Claude		1 848 €		1 848 €	257.13 €	73%
Administrateur chargé de fonctions spécifiques	Devenyn	Jo		3 092 €		3 092 €	776.80 €	80%
Administrateur chargé de fonctions spécifiques	Gauthier	Ludvine		1 640 €		1 640 €		53%
Administrateur chargé de fonctions spécifiques	Jouret	Nicolas		1 856 €		1 856 €	167.67 €	83%
Administrateur chargé de fonctions spécifiques	Langhendries	Bernard (à p. du 28/11/24)		208 €		208 €		100%
Vice-Président	Marlot	Bastien	26 528.97 €	0 €		0 €	592.24 €	100%
Administrateur chargé de fonctions spécifiques	Maton	Jean-Michel		4 116 €		4 116 €	566.81 €	100%
Administrateur chargé de fonctions spécifiques	Neiryxck	Stephane		3 300 €		3 300 €	424.66 €	71%
Administrateur chargé de fonctions spécifiques	Nuttens	Rebecca (à p. du 28/11/24)		0 €		0 €		0%
Administrateur chargé de fonctions spécifiques	Pacifici	Fabrice (à p. du 28/11/24)		208 €		208 €		100%
Administrateur	Picron	Laurent		0 €		0 €		100%
Administrateur chargé de fonctions spécifiques	Rasneur	Antoine (jusqu'au 28/11/24)		2 472 €	725 €	3 197 €	423.53 €	73%
Administrateur chargé de fonctions spécifiques	Rawart	Lucien (jusqu'au 07/04/24)		204 €		204 €		25%
Administrateur chargé de fonctions spécifiques	Vaccari	David (à p. du 30/05/24)		1 036 €		1 036 €		86%
Administrateur chargé de fonctions spécifiques	Vandorpe	Mathilde		820 €	725 €	1 545 €	133.63 €	54%
Administrateur chargé de fonctions spécifiques	Verdoncq	Didier (jusqu'au 28/11/24)		1 852 €		1 852 €		92%
Président	Wacquier	Pierre	35 371.93 €	0 €		0 €		100%
20			61 900.90 €	38 296 €	1 450 €	39 746 €	4 924.86 €	



Rapport établi le 03 avril 2025,



Laurent DUPONT
Président du comité de Direction



Claude Demarez
Président du Comité de Rémunération



Pierre WACQUIER
Président du Conseil d'Administration

POINT 2 - ASSEMBLEE GENERALE DU 26 JUIN 2025

Approbation des comptes annuels au 31.12.24 de la SC Ipalle

2.3. Rapport du commissaire (Réviseur d'entreprises)

Le rapport annuel financier, intégré au rapport de responsabilité sociétale et environnementale disponible sur notre site internet <https://www.ipalle.be/ag-associes/> (mot de passe : Ag7500Ipalle) reprend le rapport du commissaire.

POINT 3 - ASSEMBLEE GENERALE DU 26 JUIN 2025

Comptes annuels consolidés au 31 décembre 2024 de la SC IPALLE

- Vu le code des sociétés et des associations ;
- Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD) ;
- Vu les statuts de l'intercommunale ;
- Vu la présentation des comptes annuels consolidés de la SC Ipalle (*point 3.1.*) ;
- Vu le rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale sur les comptes consolidés (*point 3.2.*) ;
- Vu le rapport du Commissaire relatif aux comptes consolidés (*point 3.3.*) ;

IL EST PROPOSÉ À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

↪ De prendre acte :

- ↪ des comptes annuels consolidés 2024 ainsi que du rapport de gestion 2024 sur les comptes consolidés.

POINT 3 - ASSEMBLEE GENERALE DU 26 JUIN 2025

Comptes annuels consolidés au 31 décembre 2024 de la SC IPALLE

3.1. Présentation des comptes annuels consolidés de la SC Ipalle et de l'affectation du résultat

Voir annexe.

COMPTES CONSOLIDÉS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

DÉNOMINATION DE LA SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE ~~OU DU CONSORTIUM~~ ^{1 2} :

IPALLE

Forme juridique: ³ **Société coopérative**

Adresse: **Chemin de l'eau vive**

N°: **1**

Code postal: **7503**

Commune: **Froyennes**

Pays: **Belgique**

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de **Hainaut, division Tournai**

Adresse Internet: ⁴

Adresse e-mail: ⁴

Numéro d'entreprise **0216.881.904**

COMPTES CONSOLIDÉS en **MILLIERS EURO** ⁵

communiqués à l'assemblée générale du **26-06-2025**

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2024

au

31-12-2024

Exercice précédent du

01-01-2023

au

31-12-2023

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ne sont pas ¹ identiques à ceux publiés antérieurement

Documents joints aux présents comptes consolidés: - Le rapport de gestion consolidé

- Le rapport de contrôle des comptes consolidés

À COMPLÉTER SI LES COMPTES CONSOLIDÉS SONT DÉPOSÉS PAR UNE FILIALE BELGE

Dénomination de la filiale belge déposante (article 3:26, § 2, 4°, a) du Code des sociétés et des associations)

Numéro d'entreprise de la filiale belge déposante

Nombre total de pages déposées: **38**

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans

objet: **5.3, 5.4, 5.6.2, 5.7, 5.8.1, 5.8.2, 5.8.4, 5.8.5, 5.9.5, 7, 8, 9**

Signature
(nom et qualité)

Signature
(nom et qualité)

Pierre WACQUIER
Président du conseil d'administration

¹ Biffer la mention inutile.

² En cas de consortium, remplir la section CONSO 5.4.

³ Le cas échéant, la mention "en liquidation" est ajoutée à la forme juridique.

⁴ Mention facultative.

⁵ Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés

**LISTE DES ADMINISTRATEURS OU GÉRANTS DE L'ENTREPRISE
CONSOLIDANTE ET DES COMMISSAIRES AYANT CONTRÔLÉ LES
COMPTES CONSOLIDÉS****LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE avec mention des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction

RSM Interaudit SRL 0436.391.122

Rue Antoine de Saint-Exupéry 14, 6041 Gosselies, Belgique

Mandat: Commissaire, début: 23/06/2022, fin: 26/06/2025

Représenté par:

1. Numéro de membre A01286-1954 LEJUSTE Thierry & SAEY Catherine

RASNEUR Antoine

Rue Bas Chemin 52, 7830 Silly, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 20/06/2007, fin: 02/12/2024

ADAM Xavier

Rue de Nechin 1E, 7730 Estaimpuls, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 23/06/2022, fin: 02/12/2024

BOITE Armand

rue Altière 8, 7534 Barry, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 22/01/2019

BORGNIET Geoffrey

rue Poschet 13, 6511 Strée (Hainaut), Belgique

Mandat: Administrateur, début: 22/01/2019, fin: 02/12/2024

BRAECKELAERE Vincent

rue Saint-Eléuthère 21, 7500 Tournai, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 19/06/2019

BRUNELLE Nathalie

Rue des Trois Burettes 65, 1435 Mont-Saint-Guibert, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 20/09/2022

DEBACKER Dave

Drève du Château 21, 7866 Ollignies, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 23/06/2022

DEMAREZ Claude

rue des Ecoles 7, 7950 Chièvres, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 19/06/2019

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GERANTS ET REVISEURS D'ENTREPRISES (suite de la page précédente)

DEVENYN Jo

rue de l'Arcamps 73, 7830 Silly, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 19/12/2019

GAUTHIER Ludvine

Chemin des Tuileries 1, 7800 Ath, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 19/06/2019

JOURET Nicolas

rue des Mottes 35, 7900 Leuze-en-Hainaut, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 19/06/2019

MARLOT Bastien

Rue Bas Coron 30, 7971 Basècles, Belgique

Mandat: Vice-président du Conseil d'Administration, début: 26/06/2013

MATON Jean-Michel

Place de Paturage 46, 7972 Quevaucamps, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 23/06/2022

NEIRYNCK Stéphane

Rue d'Ellignies 68, 7972 Quevaucamps, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 19/06/2019

PICRON Laurent

Rue de la Colline 40, 5000 Namur, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 20/09/2022

RAWART Lucien

Rue du Coront 20, 7901 Thieulain, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 26/06/2013, fin: 07/04/2024

VANDORPE Mathilde

Chaussée de Clorbus 92, 7700 Mouscron, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 23/04/2014

VERDONCQ Didier

rue du Plit 69, 7910 Anvaing, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 19/06/2019, fin: 02/12/2024

WACQUIER Pierre

rue du Belloy 13A, 7622 Laplaigne, Belgique

Mandat: Président du Conseil d'Administration, début: 19/06/2019

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GERANTS ET REVISEURS D'ENTREPRISES (suite de la page précédente)

BOITTE Alexandre

rue Docteur André 59, 7890 Ellezelles, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 29/06/2023

AGACHE Laurent

Cazeau 67, 7520 Templeuve, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 02/12/2024

LANGHENDRIES Bernard

Rue de Labliau 24a, 7830 Silly, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 02/12/2024

NUTTENS Rebecca

Rue Terrienne 3, 7711 Dottignies, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 02/12/2024

PACIFICI Fabian

Rue de la Piraille 16, 6530 Thuin, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 02/12/2024

VACCARI David

Rue du Midi 27, 7700 Mouscron, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 07/04/2024, fin: 26/06/2025

COMPTES CONSOLIDÉS

BILAN CONSOLIDÉ APRÈS RÉPARTITION ⁶

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	5.7	20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	226.899	231.465
Immobilisations incorporelles	5.8	21	10.414	11.300
Ecart de consolidation positifs	5.12	9920	21	42
Immobilisations corporelles	5.9	22/27	190.131	194.905
Terrains et constructions		22	42.627	42.911
Installations, machines et outillage		23	83.155	88.207
Moblier et matériel roulant		24	896	1.177
Location-financement et droits similaires		25	49.273	52.010
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	14.180	10.599
Immobilisations financières	5.1 à 5.4/5.10	28	26.333	25.217
Sociétés mises en équivalence	5.10	9921	5.438	6.194
Participations		99211	3.445	3.162
Créances		99212	1.993	3.032
Autres entreprises	5.10	284/8	20.895	19.023
Participations		284	20.132	18.202
Créances		285/8	763	821

⁶ Article 3:114 de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations

Ann	Codes	Exercice	Exercice précédent
	ACTIFS CIRCULANTS		
	Créances à plus d'un an		
	Créances commerciales		
	Autres créances		
	Stocks et commandes en cours d'exécution		
	Stocks		
	Approvisionnements		
	En-cours de fabrication		
	Produits finis		
	Marchandises		
	Immeubles destinés à la vente		
	Acomptes versés		
	Commandes en cours d'exécution		
	Créances à un an au plus		
	Créances commerciales		
	Autres créances		
	Placements de trésorerie		
	Actions propres		
	Autres placements		
	Valeurs disponibles		
	Comptes de régularisation		
	TOTAL DE L'ACTIF		
	29/58	144.491	151.325
	29	2.314	
	290		
	291	2.314	
	3	2.311	2.015
	30/36		
	30/31		
	32		
	33		
	34		
	35		
	36		
	37	2.311	2.015
	40/41	31.360	32.633
	40	24.875	25.236
	41	6.485	7.397
	50/53	98.239	113.376
	50		
	51/53	98.239	113.376
	54/58	8.662	1.341
	490/1	1.605	1.960
	20/58	371.390	382.790

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	179.699	171.739
Apport⁷		10/11		
Capital		10		
Capital souscrit		100		
Capital non appelé		101		
En dehors du capital.		11		
Primes d'émission		1100/10		
Autres		1109/19		
Disponible		110		
Indisponible		111	64.197	62.111
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves consolidées	(+)/(-) 5.11	9910	104.637	98.346
Ecarts de consolidation négatifs	5.12	9911	813	813
Ecarts de conversion	(+)/(-)	9912		
Subsides en capital		15	10.051	10.469
INTÉRÊTS DE TIERS				
Intérêts de tiers		9913		
PROVISIONS, IMPÔTS DIFFÉRÉS ET LATENCES FISCALES				
		16	32.182	33.057
Provisions pour risques et charges		160/5	32.182	33.057
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162	16.725	17.654
Obligations environnementales		163	15.458	15.404
Autres risques et charges		164/5		
Impôts différés et latences fiscales	5.6	168		

⁷ Somme des rubriques 10 et 11 ou des rubriques 110 et 111.

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	159.508	177.993
Dettes à plus d'un an	5.13	17	93.120	101.456
Dettes financières		170/4	84.446	95.003
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172	46.997	49.834
Etablissements de crédit		173	28.450	45.168
Autres emprunts		174	9.000	
Dettes commerciales		175	534	
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751	534	
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	8.139	6.454
Dettes à un an au plus	5.13	42/48	58.651	70.074
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	14.332	14.292
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	20.690	18.204
Fournisseurs		440/4	20.690	18.204
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46	8.822	9.151
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	7.966	18.520
Impôts		450/3	3.982	14.389
Rémunérations et charges sociales		454/9	3.984	4.130
Autres dettes		47/48	6.841	9.907
Comptes de régularisation		492/3	7.737	6.463
TOTAL DU PASSIF		10/49	371.390	382.790

COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ (ventilation des résultats d'exploitation en fonction de leur nature) ⁸

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	133.409	139.979
Chiffre d'affaires	5.14	70	83.510	100.181
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71	307	426
Production immobilisée		72	48	12
Autres produits d'exploitation		74	49.545	39.361
Produits d'exploitation non récurrents	5.14	76A		
Coût des ventes et des prestations		60/66A	124.788	124.509
Approvisionnements et marchandises		60	11.001	10.476
Achats		600/8	11.001	10.476
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609		
Services et biens divers		61	62.441	62.285
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	5.14	62	32.361	30.670
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	15.319	14.784
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		-1
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/8	-875	-4.176
Autres charges d'exploitation		640/8	4.541	10.471
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Amortissements sur écarts de consolidation positifs		9960		
Charges d'exploitation non récurrentes	5.14	66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	8.621	15.471

⁸ Les résultats d'exploitation peuvent aussi être classés selon leur destination (en vertu de l'article 3:149, § 2 de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et associations).

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	12.521	9.223
Produits financiers récurrents		75	12.521	9.223
Produits des immobilisations financières		750	78	50
Produits des actifs circulants		751	1.702	1.461
Autres produits financiers		752/9	10.741	7.713
Produits financiers non récurrents	5.14	76B		
		65/66B	6.375	6.809
Charges financières		65	6.375	6.522
Charges financières récurrentes		650	6.081	6.608
Charges des dettes		9961	21	21
Amortissements sur écarts de consolidation positifs				
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	651	-204	-281
Autres charges financières		652/9	478	174
Charges financières non récurrentes	5.14	66B	0	287
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	14.768	17.884
Prélèvements sur les impôts différés et latences fiscales		780		
Transfert aux impôts différés et latences fiscales		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	67/77	4.801	4.663
Impôts	5.14	670/3	4.802	4.675
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales		77	1	12
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	9.967	13.221
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	(+)/(-)	9975	424	438
Résultats en bénéfice	(+)	99751	424	438
Résultats en perte	(-)	99752		
Bénéfice consolidé (Perte consolidée)	(+)/(-)	9976	10.390	13.659
Part des tiers dans le résultat	(+)/(-)	99761		
Part du groupe dans le résultat	(+)/(-)	99762	10.390	13.659

8 Les résultats d'exploitation peuvent aussi être classés selon leur destination (en vertu de l'article 3:149, § 2 de l'arrêté royal du 29 avril 1919 portant exécution du Code des sociétés et associations).

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

LISTE DES FILIALES CONSOLIDÉES ET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/ 9 10 E2/E3/E4)	Fraction du capital ou de l'apport détenue (en %) 11	Variation du % de détention du capital ou de l'apport (par rapport à l'exercice précédent) 12
La Vélorie Société anonyme Chemin de l'eau vive 1 7503 Froyennes Belgique 0649.946.718 Eléments desquels résulte la direction conjointe: Acte de constitution de Velorie du 11 mars 2016	P	33,33	0,00
Val'Up Société anonyme Rue de l'Orbette 28 7011 Ghlin Belgique 0860.303.787	E1	22,50	0,00
Eol'Wapi Société anonyme Quai St-Brice 35 7500 Tournai Belgique 0758.786.260 Eléments desquels résulte la direction conjointe: Principes de Gouvernance	P	24,50	-14,57
Val'Bio Société anonyme Rue de l'Epinette 12 7040 Aulnois Belgique 1015.462.217	E1	38,00	0,00

9 G. Consolidation globale

P. Consolidation proportionnelle (avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe)

E1 Mise en équivalence d'une société associée (article 3:124, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations)

E2 Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle (article 3:98 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité)

E3 Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités (article 3:99 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité)

E4 Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint (article 3:124, alinéa 2 de l'arrêté royal précité).

10 Si une variation du pourcentage de détention du capital ou de l'apport entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un astérisque.

11 Fraction du capital ou de l'apport détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

12 Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 5.5 (article 3:102 de l'arrêté royal précité).

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

LISTE DES FILIALES CONSOLIDÉES ET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/ ⁹ 10 E2/E3/E4)	Fraction du capital ou de l'apport détenue (en %) ¹¹	Variation du % de détention du capital ou de l'apport (par rapport à l'exercice précédent) ¹²

9 G. Consolidation globale

P. Consolidation proportionnelle (avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe)

E1 Mise en équivalence d'une société associée (article 3:124, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations)

E2 Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle (article 3:98 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité)

E3 Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités (article 3:99 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité)

E4 Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint (article 3:124, alinéa 2 de l'arrêté royal précité).

10 Si une variation du pourcentage de détention du capital ou de l'apport entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un astérisque.

11 Fraction du capital ou de l'apport détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

12 Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 5.5 (article 3:102 de l'arrêté royal précité).

LISTE DES FILIALES EXCLUSIVES ET COMMUNES NON REPRISES

(en vertu de l'article 3:97 de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations) ET DES SOCIÉTÉS ASSOCIÉES NON MISES EN ÉQUIVALENCE
(en vertu de l'article 3:148 du même arrêté)

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Motif de l'exclusion (A, B, C, D ou E) ¹³	Fraction du capital ou de l'apport détenue (en %) ¹⁴	Variation du % de détention du capital ou de l'apport (par rapport à l'exercice précédent) ¹⁵
CITV Société coopérative Chemin de l'eau vive 1 7503 Froyennes Belgique 0841.047.804	A	66,35	0,00
Recyhoc Société anonyme Rue du canon 65 7536 Vaulx-lez-Tournai Belgique 0460.867.289	E	24,80	0,00
Replic Société à responsabilité limitée chemin de l'eau vive 1 7503 Froyennes Belgique 0737.604.628	E	33,33	0,00

13 Motif de l'exclusion à indiquer:

A. Filiale d'importance négligeable

B. Restrictions graves et durables affectant substantiellement l'exercice effectif du pouvoir de contrôle sur la filiale ou l'utilisation par celle-ci de son patrimoine

C. Informations nécessaires à l'inclusion de la filiale dans la consolidation impossibles à obtenir sans frais disproportionnés ou sans délai injustifié

D. Actions ou parts détenues dans la filiale exclusivement en vue de leur cession ultérieure

E. Société associée si l'application de la mise en équivalence aurait un intérêt négligeable au regard du principe de l'image fidèle.

La mise en oeuvre d'exclusions (obligatoires ou facultatives) du périmètre implique des informations détaillées dans la section CONSO 5.5.

14 Fraction du capital ou de l'apport détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

15 Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 5.5 (article 3:102 de l'arrêté royal précité).

CRITÈRES DE CONSOLIDATION ET MODIFICATIONS DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Si ces informations sont d'importance significative, l'identification des critères qui président à la mise en oeuvre des méthodes de consolidation par intégration globale et proportionnelle et de la méthode de mise en équivalence ainsi que des cas, avec justification, où il est dérogé à ces critères (en vertu de l'article 3:156, I. de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations).

Le critère d'importance négligeable est fixé à 1% au niveau individuel et 5% au niveau collectif.

En dessous de ce seuil, les entités concernées ne sont pas consolidées ni mise en équivalence.

Modifications du périmètre de consolidation

Val'Bio mise en équivalence en 2024 - Création de la société en 2024

Renseignements qui rendent significative la comparaison avec les comptes consolidés de l'année précédente si la composition de l'ensemble consolidé a subi au cours de l'exercice une modification notable (en vertu de l'article 3:102 de l'arrêté royal précité).

RÈGLES D'ÉVALUATION ET LATENCES FISCALES

RÈGLES D'ÉVALUATION

Résumé des règles d'évaluation

- Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du code des sociétés.

A partir du 01er janvier 2015, le principe de l'amortissement au prorata temporis est généralisé.

Le compte de résultats n'a pas été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur.

- Frais d'établissement

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge.

- Immobilisations incorporelles

Taux d'amortissement compris entre 4% et 20% - méthode linéaire sur base non réévaluée - durée allant de 5 à 25 ans de façon linéaire

- Immobilisations corporelles

Amortissements actés pendant l'exercice :

* Bâtiments industriels, administratifs :

Taux d'amortissement compris entre 3 et 16,67 % - méthode linéaire sur base non réévaluée

Dans le cadre de la réhabilitation du site de la carrière de La Velorie, les pourcentages pourront être revus s'il apparaît que la valeur d'utilisation est plus basse que la valeur comptable. Ainsi, les immobilisations corporelles, initialement amorties sur 25 ans, pourront faire l'objet d'un amortissement exceptionnel s'il s'avère que la durée restante à amortir est supérieure à la durée de vie restante de la carrière. Cet amortissement exceptionnel permettra la mise en adéquation de la valeur nette comptable des immobilisés avec la capacité restante de la carrière.

* Installations, machines et outillage :

Taux d'amortissement compris entre 4 et 10 % - méthode linéaire sur base non réévaluée

* Matériel roulant :

Taux d'amortissement compris de 12,5 et 20 % - méthode linéaire sur base non réévaluée

* Matériel de bureau et mobilier :

Taux d'amortissement compris entre 10 et 20 % - méthode linéaire sur base non réévaluée

* Bâtiments industriels, administratifs détenus en location-financement :

Taux d'amortissement des constructions détenues en location-financement pour les contrats antérieurs à 2004 compris entre 4 et 6,67 % - méthode linéaire sur base non réévaluée

Taux d'amortissement calqué sur le tableau de financement du contrat de leasing pour les contrats conclus à partir de 2004

* Matériel roulant en location-financement :

Taux d'amortissement compris de 20 % - méthode linéaire sur base non réévaluée

* Matériel de bureau et mobilier en location-financement :

Taux d'amortissement compris de 20 % - méthode linéaire sur base non réévaluée

- Immobilisations financières :

Les participations n'ont pas été réévaluées durant l'exercice.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire valorisée au prix d'acquisition est, de manière durable, inférieure à la valeur brute, une réduction de valeur pourra être constituée du montant de la différence.

- Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une réduction de valeur est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

- Stocks et commandes en cours d'exécution :

Les commandes en cours d'exécution concernent les études en cours de notre bureau d'études. A partir de 2017, celles-ci sont valorisées suivant la "completed contract method" pour l'ensemble de nos honoraires et non plus exclusivement pour les honoraires liés à l'égouttage.

- Subsidés :

Les subsidés d'investissement sont actés à la valeur nominale et transférés en compte de résultat au même rythme que les amortissements qui y sont liés.

- Provisions pour risques et charges :

* Pour les installations liées à l'UVE et aux Recyparcs, les provisions GER sont dotées à concurrence de 0,5% pour le Génie Civil et 2 ou 3% sur l'électromécanique

* Pour les installations spécifiques au secteur déchets hospitaliers, les provisions GER sont dotées à concurrence de 1% pour le Génie Civil et 5% sur l'électromécanique

* Annuellement, le conseil d'administration évalue si d'autres risques doivent être provisionnés

- Dettes :

Le passif ne comporte pas de dettes à long terme non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible.

Les dettes sont valorisées à la valeur nominale.

- Comptes de régularisation :

Les écritures comptables comptabilisées dans les comptes de régularisation (actifs et passifs) sont actées en fonction des échéances des pièces comptables et à leur valeur nominale.

- Le prélèvement, au profit de l'Etat sur les recettes excédentaires, instauré par la loi du 16 décembre 2022 modifiant la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité et introduisant un plafond sur les recettes issues du marché des producteurs d'électricité, est comptabilisé en autres charges d'exploitation.

- Ecart de consolidation :

Les écarts de consolidation et de mise en équivalence positifs sont amortis sur une durée de cinq ans.

Les écarts de consolidation et de mise en équivalence négatifs sont portés au passif du bilan, dans les capitaux propres, à leur valeur d'acquisition.

- Critères de consolidation :

Les filiales et sociétés associées seront considérées comme étant d'importance négligeable si le poids des structures n'exerce pas à tout le moins une influence notable, à savoir inférieur à un pourcentage individuel de 1% et un pourcentage collectif à 5% de l'actif net d'Ipalle.

**CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE,
MARQUES ET DROITS SIMILAIRES**

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Ecart de conversion

Autres variations

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés

Transférés d'une rubrique à une autre

Ecart de conversion

Autres variations

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8052P	xxxxxxxxxxxxxxx	24.251
8022	30	
8032		
(+)/(-) 8042		
(+)/(-) 99812		
(+)/(-) 99822	-916	
8052	23.365	
8122P	xxxxxxxxxxxxxxx	12.951
8072		
8082		
8092		
8102		
(+)/(-) 8112		
(+)/(-) 99832		
(+)/(-) 99842		
8122	12.951	
211	10.414	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

TERRAINS ET CONSTRUCTIONS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
8191P	xxxxxxxxxxxxxxxx	173.006

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

8161 2.878

Cessions et désaffectations

8171

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8181

Ecart de conversion

(+)/(-) 99851

Autres variations

(+)/(-) 99861

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

8191 175.884

Plus-values au terme de l'exercice

8251P xxxxxxxxxxxxxxxx

0

Mutations de l'exercice

Actées

8211

Acquises de tiers

8221

Annulées

8231

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8241

Ecart de conversion

(+)/(-) 99871

Autres variations

(+)/(-) 99881

Plus-values au terme de l'exercice

8251 0

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8321P xxxxxxxxxxxxxxxx

130.094

Mutations de l'exercice

Actés

8271 3.162

Repris

8281

Acquis de tiers

8291

Annulés

8301

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8311

Ecart de conversion

(+)/(-) 99891

Autres variations

(+)/(-) 99901

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8321 133.256

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(22) 42.627

INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Ecart de conversion

Autres variations

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**Plus-values au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Ecart de conversion

Autres variations

Plus-values au terme de l'exercice**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés

Transférés d'une rubrique à une autre

Ecart de conversion

Autres variations

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8192P	xxxxxxxxxxxxxxxx	250.945
8162	2.853	
8172		
(+)/(-) 8182		
(+)/(-) 99852		
(+)/(-) 99862		
8192	253.798	
8252P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
8212		
8222		
8232		
(+)/(-) 8242		
(+)/(-) 99872		
(+)/(-) 99882		
8252		
8322P	xxxxxxxxxxxxxxxx	162.738
8272	7.905	
8282		
8292		
8302		
(+)/(-) 8312		
(+)/(-) 99892		
(+)/(-) 99902		
8322	170.643	
(23)	83.155	

MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Ecart de conversion

Autres variations

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**Plus-values au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Ecart de conversion

Autres variations

Plus-values au terme de l'exercice**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés

Transférés d'une rubrique à une autre

Ecart de conversion

Autres variations

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8193P	xxxxxxxxxxxxxxx	8.747
8163		
8173	543	
(+)/(-) 8183		
(+)/(-) 99853		
(+)/(-) 99863		
8193	8.203	
8253P	xxxxxxxxxxxxxxx	
8213		
8223		
8233		
(+)/(-) 8243		
(+)/(-) 99873		
(+)/(-) 99883		
8253		
8323P	xxxxxxxxxxxxxxx	7.569
8273		
8283		
8293		
8303	262	
(+)/(-) 8313		
(+)/(-) 99893		
(+)/(-) 99903		
8323	7.307	
(24)	896	

LOCATION-FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Ecart de conversion

Autres variations

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**Plus-values au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Ecart de conversion

Autres variations

Plus-values au terme de l'exercice**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés

Transférés d'une rubrique à une autre

Ecart de conversion

Autres variations

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE****Dont****Terrains et constructions****Installations, machines et outillage****Mobilier et matériel roulant**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8194P	xxxxxxxxxxxxxx	111.725
8164	163	
8174		
(+)/(-) 8184		
(+)/(-) 99854		
(+)/(-) 99864		
8194	111.889	
8254P	xxxxxxxxxxxxxx	
8214		
8224		
8234		
(+)/(-) 8244		
(+)/(-) 99874		
(+)/(-) 99884		
8254		
8324P	xxxxxxxxxxxxxx	59.715
8274	2.900	
8284		
8294		
8304		
(+)/(-) 8314		
(+)/(-) 99894		
(+)/(-) 99904		
8324	62.615	
(25)	49.273	
250	49.078	
251		
252	196	

IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Ecart de conversion

Autres variations

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**Plus-values au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Ecart de conversion

Autres variations

Plus-values au terme de l'exercice**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés

Transférés d'une rubrique à une autre

Ecart de conversion

Autres variations

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8196P	xxxxxxxxxxxxxxxx	10.599
8166	3.580	
8176		
(+)/(-) 8186		
(+)/(-) 99856		
(+)/(-) 99866		
8196	14.180	
8256P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
8216		
8226		
8236		
(+)/(-) 8246		
(+)/(-) 99876		
(+)/(-) 99886		
8256		
8326P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
8276		
8286		
8296		
8306		
(+)/(-) 8316		
(+)/(-) 99896		
(+)/(-) 99906		
8326		
(27)	14.180	

Nr. 0216.881.904

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES
SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE - PARTICIPATIONS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions

Cessions et retrails

Transferts d'une rubrique à une autre

Ecart de conversion

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Ecart de conversion

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Reprises

Acquises de tiers

Annulées

Ecart de conversion

Transférées d'une rubrique à une autre

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

Variation des capitaux propres des sociétés mises en équivalence

Quote-part dans le résultat de l'exercice

Eliminations du montant des dividendes afférents à ces participations

Autres types de variations des capitaux propres

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE- CRÉANCES

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Mutations de l'exercice

Additions

Remboursements

Réductions de valeur actées

Réductions de valeur reprises

Ecart de conversion

Autres

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8391P	xxxxxxxxxxxxxxx	2.792
8361	24	
8371		
(+)/(-) 8381	-618	
(+)/(-) 99911		
8391	2.198	
8451P	xxxxxxxxxxxxxxx	
8411		
8421		
8431		
(+)/(-) 99921		
(+)/(-) 8441		
8451		
8521P	xxxxxxxxxxxxxxx	
8471		
8481		
8491		
8501		
(+)/(-) 99931		
(+)/(-) 8511		
8521		
8551P	xxxxxxxxxxxxxxx	
(+)/(-) 8541		
8551		
(+)/(-) 99941	1.248	
999411	552	
999421	-293	
999431	989	
(99211)	3.445	
99212P	xxxxxxxxxxxxxxx	3.032
8581		
8591	1.039	
8601		
8611		
(+)/(-) 99951		
(+)/(-) 8631		
(99212)	1.993	
8651		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392P	xxxxxxxxxxxxxxx	37.438
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8362	2.312	
Cessions et retraits	8372		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8382		
Ecart de conversion	(+)/(-) 99912		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392	39.750	
Plus-values au terme de l'exercice	8452P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8412		
Acquises de tiers	8422		
Annulées	8432		
Ecart de conversion	(+)/(-) 99922		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8442		
Plus-values au terme de l'exercice	8452		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8472		
Reprises	8482		
Acquises de tiers	8492		
Annulées	8502		
Ecart de conversion	(+)/(-) 99932		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8512		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552P	xxxxxxxxxxxxxxx	19.235
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8542	383	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552	19.618	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(284)	20.132	
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	xxxxxxxxxxxxxxx	821
Mutations de l'exercice			
Additions	8582		
Remboursements	8592	58	
Réductions de valeur actées	8602		
Réductions de valeur reprises	8612		
Ecart de conversion	(+)/(-) 99952		
Autres	(+)/(-) 8632		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(285/8)	763	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8652		

ÉTAT DES RÉSERVES CONSOLIDÉES

Réserves consolidées au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Quote-part du groupe dans le résultat consolidé

Autres variations

Autres variations

(à ventiler pour les montants significatifs non attribués à la quote-part du groupe dans le résultat consolidé)

Dividendes Ipalle

Autres

Réserves consolidées au terme de l'exercice

	Codes	Exercice	Exercice précédent
(+)/(-)	9910P	xxxxxxxxxxxxxxxx	98.346
(+)/(-)	99002	10.390	
(+)/(-)	99003	-4.099	
		-4.093	
		-6	
(+)/(-)	(9910)	104.637	

ÉTAT DES ÉCARTS DE CONSOLIDATION ET DE MISE EN ÉQUIVALENCE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
CONSOLIDATION - ÉCARTS POSITIFS			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99201P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention	99021		
Variations dues à une diminution du pourcentage de détention	99031		
Amortissements	99041		
Ecarts portés en résultats	99051		
Autres variations	99061		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99201		
CONSOLIDATION - ÉCARTS NÉGATIFS			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99111P	xxxxxxxxxxxxxxxx	0
Mutations de l'exercice			
Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention	99022		
Variations dues à une diminution du pourcentage de détention	99032		
Amortissements	99042		
Ecarts portés en résultats	99052		
Autres variations	99062		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99111	0	
MISE EN ÉQUIVALENCE - ÉCARTS POSITIFS			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99202P	xxxxxxxxxxxxxxxx	42
Mutations de l'exercice			
Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention	99023		
Variations dues à une diminution du pourcentage de détention	99033		
Amortissements	99043	21	
Ecarts portés en résultats	99053		
Autres variations	99063		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99202	21	
MISE EN ÉQUIVALENCE - ÉCARTS NÉGATIFS			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99112P	xxxxxxxxxxxxxxxx	813
Mutations de l'exercice			
Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention	99024		
Variations dues à une diminution du pourcentage de détention	99034		
Amortissements	99044		
Ecarts portés en résultats	99054		
Autres variations	99064		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99112	813	

ETAT DES DETTES

VENTILATION DES DETTES A L'ORIGINE A PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DUREE RESIDUELLE

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Autres dettes

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Autres dettes

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Autres dettes

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

Codes	Exercice
8801	11.732
8811	
8821	
8831	2.936
8841	8.796
8851	
8861	
8871	
8881	
8891	
8901	2.600
(42)	14.332
8802	39.079
8812	
8822	
8832	11.800
8842	23.680
8852	3.600
8862	534
8872	
8882	534
8892	
8902	8.139
8912	47.752
8803	45.367
8813	
8823	
8833	35.197
8843	4.770
8853	5.400
8863	
8873	
8883	
8893	
8903	
8913	45.367

DETTES (OU PARTIE DES DETTES) GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES SUR LES ACTIFS DES ENTREPRISES COMPRIS DANS LA CONSOLIDATION**Dettes financières**

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes**Dettes fiscales, salariales et sociales**

Impôts

Rémunérations et charges sociales

Autres dettes**Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs des entreprises comprises dans la consolidation**

Codes	Exercice
8922	
8932	
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

RÉSULTATS**CHIFFRE D'AFFAIRES NET****Ventilation par catégorie d'activité****Ventilation par marché géographique**

Chiffre d'affaire agrégé du groupe en Belgique

EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL (EN UNITÉS) ET FRAIS DE PERSONNEL**Entreprise consolidante et filiales consolidées par intégration globale**

Effectif moyen du personnel

Ouvriers

Employés

Personnel de direction

Autres

Frais de personnel

Rémunérations et charges sociales

Pensions

Effectif moyen du personnel en Belgique occupé par les entreprises concernées

Filiales consolidées par intégration proportionnelle

Effectif moyen du personnel

Ouvriers

Employés

Personnel de direction

Autres

Frais de personnel

Rémunérations et charges sociales

Pensions

Effectif moyen du personnel en Belgique occupé par les entreprises concernées

Codes	Exercice	Exercice précédent
99083	83.510	100.181
99091	477,1	478,1
990911	299,4	301,7
990921	177,7	176,4
990931		
990941		
99621	32.361	30.670
99622		
99081		
99092		
990912		
990922		
990932		
990942		
99623		
99624		
99082		

RÉSULTATS**PRODUITS NON RÉCURRENTS****Produits d'exploitation non récurrents**

Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles

Reprises d'amortissements sur écarts de consolidation

Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels

Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles

Autres produits d'exploitation non récurrents

Dont

Produits financiers non récurrents

Reprises de réduction de valeur sur immobilisations financières

Reprises de provisions pour risques et charges financiers exceptionnels

Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières

Autres produits financiers non récurrents

Dont

Codes	Exercice	Exercice précédent
76		
76A		
760		
9970		
7620		
7630		
764/8		
76B		
761		
7621		
7631		
769		

CHARGES NON RÉCURRENTES**Charges d'exploitation non récurrentes**

Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles

Amortissements sur écarts de consolidation positifs

Provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)

Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles

Autres charges d'exploitation non récurrentes

Dont

Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)

Charges financières non récurrentes

Réductions de valeur sur immobilisations financières

Provisions pour risques et charges financiers exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)

Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières

Autres charges financières non récurrentes

Dont

Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)

Prise en résultats d'écarts de consolidation négatifs (-)

Codes	Exercice	Exercice précédent
66	0	287
66A		
660		
9962		
6620		
6630		
664/7		
6690		
66B	0	287
661		
6621		
6631		
668		287
6691		
9963		

RÉSULTATS**IMPOTS SUR LE RÉSULTAT**

Différence entre la charge fiscale imputée au compte de résultats consolidé de l'exercice et des exercices antérieurs, et la charge fiscale déjà payée ou à payer au titre de ces exercices, dans la mesure où cette différence est d'un intérêt certain au regard de la charge fiscale future

Influence des résultats non-récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
99084		
99085		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

GARANTIES PERSONNELLES constituées ou irrévocablement promises par les entreprises comprises dans la consolidation pour sûreté de dettes ou d'engagements de tiers

GARANTIES RÉELLES constituées ou irrévocablement promises par les entreprises comprises dans la consolidation sur leurs actifs propres, pour sûreté des dettes et engagements respectivement:

d'entreprises comprises dans la consolidation
de tiers

BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DES ENTREPRISES COMPRIS DANS LA CONSOLIDATION, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN

ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS

ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSON D'IMMOBILISATIONS

DROITS RÉSULTANT D'OPÉRATIONS RELATIVES:

aux taux d'intérêt
aux taux de change
aux prix des matières premières ou marchandises
autres opérations similaires

ENGAGEMENTS RÉSULTANT D'OPÉRATIONS RELATIVES:

aux taux d'intérêt
aux taux de change
aux prix des matières premières ou marchandises
autres opérations similaires

Codes	Exercice
9149	1.255
99086	
99087	
9217	
9218	6.213
9219	
99088	
99089	
99090	
99091	
99092	
99093	
99094	
99095	

ENGAGEMENTS RESULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHEES A DES VENTES OU PRESTATIONS DEJA EFFECTUEES

Exercice

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

Exercice

ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE PENSIONS DE RETRAITE ET DE SURVIE AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS, À CHARGE DES ENTREPRISES COMPRIS DANS LA CONSOLIDATION

Exercice

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière des entreprises qui sont intégrées dans la consolidation

Exercice

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION QUI NE SONT PAS COMPRISES DANS LA CONSOLIDATION

ENTREPRISES LIÉES

Immobilisations financières

Participations et actions

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Placements de trésorerie

Actions

Créances

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Garanties personnelles et réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées

Autres engagements financiers significatifs

Résultats financiers

Produits des immobilisations financières

Produits des actifs circulants

Autres produits financiers

Charges des dettes

Autres charges financières

ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION

Immobilisations financières

Participations et actions

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Codes	Exercice	Exercice précédent
9261	12	12
9291		15
9301		
9311		15
9321	547	582
9331		
9341	547	582
9351		
9361		
9371		
9381		
9401		
9421		
9431		
9441		
9461		
9471		
9262	334	334
9292	243	386
9302		
9312	243	386
9352	103	66
9362		
9372	103	66

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, à l'exception des transactions au sein du groupe, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière des entreprises qui sont intégrées dans la consolidation en tant qu'un ensemble:

Exercice

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC**LES ADMINISTRATEURS OU GÉRANTS DE L'ENTREPRISE CONSOLIDANTE**

Montant global des rémunérations allouées en raison de leurs fonctions dans l'entreprise consolidante, dans ses filiales et dans ses sociétés associées, y compris le montant des pensions de retraite allouées à ce titre aux anciens administrateurs ou gérants

Montant global des avances et des crédits accordés par l'entreprise consolidante, par une filiale ou par une société associée

Codes	Exercice
99097	98
99098	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête

Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès des sociétés du groupe

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête

Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice de prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès des sociétés du groupe

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9507	34
95071	
95072	
95073	
9509	
95091	
95092	
95093	

Mentions en application de l'article 3:63, §6 du Code des sociétés et des associations

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR**POUR CHAQUE CATÉGORIE D'INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR**

Catégorie d'instruments financiers dérivés	Risque couvert	Spéculation/couverture	Volume	Exercice		Exercice précédent	
				Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Swap de taux d'intérêt (CBC)	Fluctuation du taux d'intérêt	Couverture	4.050.000		-1.334.227,85		-1.472.327,87
Swap de taux d'intérêt (Belfius)	Fluctuation du taux d'intérêt	Couverture	15.000.000		-6.143.547,97		-6.740.217,24
Swap de taux d'intérêt (ING)	Fluctuation du taux d'intérêt	Couverture	15.000.000		-1.114.685,86		-1.360.996,31

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES COMPTABILISÉES À UN MONTANT SUPÉRIEUR À LA JUSTE VALEUR

Montants des actifs pris isolément ou regroupés de manière adéquate

Raison pour lesquelles la valeur comptable n'a pas été réduite

Eléments qui permettent de supposer que la valeur comptable sera recouvrée

Valeur comptable	Juste valeur

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET
DES ASSOCIATIONS****RAPPORT DE GESTION CONSOLIDÉ****Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale du 26 juin 2025 – Comptes consolidés**

Mesdames et Messieurs

Conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations introduit par la loi du 23 mars 2019, nous avons l'honneur de vous soumettre le rapport des activités et de la gestion du groupe Ipalle durant l'exercice passé, clôturé au 31 décembre 2024.

Le groupe Ipalle reprend les sociétés Ipalle SC (entreprise mère), les sociétés La Velorie et Eol'Wapl (consolidées selon la méthode de consolidation proportionnelle) ainsi que les sociétés Val'Bio et Val'Up (consolidées selon la méthode de mise en équivalence).

Les filiales et sociétés associées suivantes sont laissées en dehors de la consolidation vu que, compte tenu de leur importance négligeable, leur inclusion, tant individuellement que de façon globalisée, serait sans intérêt sous l'angle de l'appréciation du patrimoine, de la situation financière ou du résultat consolidés : CITV, Recyhoc et Replic.

Les participations dans les sociétés précitées sont donc maintenues à leur valeur d'acquisition dans les comptes consolidés.

Commentaires sur les comptes annuels consolidés

Ces commentaires se basent sur le bilan après affectation des résultats de la SC IPALLE et valent sous réserve d'approbation par l'assemblée générale de l'affectation du résultat proposée.

Les comptes annuels consolidés ont été rédigés conformément à l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations.

A) BILAN

Le total du bilan s'élève à 371.389.912€ au 31 décembre 2024.

Actifs Immobilisés

La valeur nette des immobilisations incorporelles et corporelles à fin 2024 s'élève à 200.544.876€.

Les immobilisations financières atteignent quant à elles 26.333.321€.

Actifs circulants

Les actifs circulants atteignent 144.490.741€.

La trésorerie du groupe Ipalle, composée des placements de trésorerie et des valeurs disponibles s'élèvent à 106.901.018€.

Les autres créances s'élèvent à 6.484.886€, et sont composées principalement des subsides à recevoir sur les nouvelles installations.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET
DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION CONSOLIDÉ**Capitaux propres**

A la clôture, les capitaux propres du groupe atteignent un montant de 179.699.258€.

Les subsides en capital, d'une valeur de 10.051.465€, sont repris au même rythme que l'amortissement des biens d'investissement auxquels ils se rapportent.

Provisions

Les provisions atteignent 32.182.398€ au 31/12/2024.

Dettes

Les dettes atteignent 159.508.256€ € au 31/12/2024.

B) COMPTES DE RESULTATS**Ventes et prestations**

Les ventes et prestations s'élèvent à 133.409.447€ pour le groupe Ipalle au 31/12/2024.

Le chiffre d'affaires, quant à lui, atteint 83.509.762€.

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 49.544.607€.

Coût des Ventes et prestations

Le coût des ventes et prestations s'élèvent à 124.788.242€.

Résultat d'Exploitation

Le résultat d'exploitation est de 8.621.204€.

Résultat Financier

Le résultat financier s'élève à 6.146.542€.

Résultat consolidé de l'exercice

Le résultat de l'exercice s'élève à 9.966.825€.

Pour rappel, la hauteur du résultat de l'exercice précédent s'expliquait par l'accroissement de la recette électrique dégagée sur l'Unité de Valorisation Énergétique de Ipalle sc vu les conditions de marché.

Après prise en compte de la quote-part du Groupe dans les résultats des sociétés mises en équivalence, soit 423.505 €, le résultat consolidé de l'exercice s'élève à 10.390.330 €.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET
DES ASSOCIATIONS****RAPPORT DE GESTION CONSOLIDÉ*****Renseignements quant aux circonstances qui pourraient influencer sensiblement le développement de la société***

Nous n'identifions pas de circonstance particulière pouvant influencer le développement de l'intercommunale qui n'est déjà expliqué par ailleurs dans le rapport de gestion.

Recherche et développement

L'intercommunale est, et reste, active en matière de développement. Cette volonté s'est traduite par la création d'un secteur dédié au développement de projets innovants au sein de Ipalle sc.

Analyse des principaux risques et incertitudes

Les principaux risques et incertitudes éventuels auxquels sont confrontés les différents secteurs de notre intercommunale sont principalement les évolutions possibles de la législation dont notamment les outils réglementaires visant à atteindre des objectifs de réduction de gaz à effet de serre (CO2),....

En matière de traitement des déchets, la volatilité importante des marchés de valorisation des matières (papiers, bois, métaux, ...), la réduction des subsides octroyés par la Région wallonne, de même que l'obligation d'initier de nouveaux modes de collecte pour répondre aux derniers objectifs de recyclage risquent de modifier l'économie des systèmes mis en place.

Utilisation d'instruments financiers

Ipalle sc utilise des instruments financiers de couverture pour se prémunir contre toute fluctuation de taux d'intérêt. Ceux-ci se rapportent à des emprunts bancaires souscrits en 2010.

Comité d'audit

L'ensemble du comité d'audit travaille en toute indépendance et est compétent en matière de comptabilité et d'audit.

Clôture

Le conseil d'administration remercie tous les collaborateurs qui ont contribué, au cours de l'exercice écoulé, à la continuité du développement du groupe.

A Froyennes, le 24 avril 2025.

Pierre WACQUIER
Président du Conseil d'Administration

POINT 3 - ASSEMBLEE GENERALE DU 26 JUIN 2025

Comptes annuels consolidés au 31 décembre 2024 de la SC IPALLE

3.2. Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale

Voir annexe.

Mesdames et Messieurs

Conformément à l'article 3 :32 du Code des sociétés et des associations introduit par la loi du 23 mars 2019, nous avons l'honneur de vous soumettre le rapport des activités et de la gestion du groupe Ipalle durant l'exercice passé, clôturé au 31 décembre 2024.

Le groupe Ipalle reprend les sociétés Ipalle SC (entreprise mère), les sociétés La Velorie et Eol'Wapi (consolidées selon la méthode de consolidation proportionnelle) ainsi que les sociétés Val'Bio et Val'Up (consolidées selon la méthode de mise en équivalence).

Les filiales et sociétés associées suivantes sont laissées en dehors de la consolidation vu que, compte tenu de leur importance négligeable, leur inclusion, tant individuellement que de façon globalisée, serait sans intérêt sous l'angle de l'appréciation du patrimoine, de la situation financière ou du résultat consolidés : CITV, Recyhoc et Replic.

Les participations dans les sociétés précitées sont donc maintenues à leur valeur d'acquisition dans les comptes consolidés.

Commentaires sur les comptes annuels consolidés

Ces commentaires se basent sur le bilan après affectation des résultats de la SC IPALLE et valent sous réserve d'approbation par l'assemblée générale de l'affectation du résultat proposée.

Les comptes annuels consolidés ont été rédigés conformément à l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations.

A) BILAN

Le total du bilan s'élève à 371.389.912€ au 31 décembre 2024.

Actifs immobilisés

La valeur nette des immobilisations incorporelles et corporelles à fin 2024 s'élève à 200.544.876€.

Les immobilisations financières atteignent quant à elles 26.333.321€.

Actifs circulants

Les actifs circulants atteignent 144.490.741€.

La trésorerie du groupe Ipalle, composée des placements de trésorerie et des valeurs disponibles s'élèvent à 106.901.018€.

Les autres créances s'élèvent à 6.484.886€, et sont composées principalement des subsides à recevoir sur les nouvelles installations.

Capitaux propres

A la clôture, les capitaux propres du groupe atteignent un montant de 179.699.258€.

Les subsides en capital, d'une valeur de 10.051.465€, sont repris au même rythme que l'amortissement des biens d'investissement auxquels ils se rapportent.

Provisions

Les provisions atteignent 32.182.398€ au 31/12/2024.

Dettes

Les dettes atteignent 159.508.256€ € au 31/12/2024.

B) COMPTES DE RESULTATS

Ventes et prestations

Les ventes et prestations s'élèvent à 133.409.447€ pour le groupe Ipalle au 31/12/2024.

Le chiffre d'affaires, quant à lui, atteint 83.509.762€.

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 49.544.607€.

Coût des Ventes et prestations

Le coût des ventes et prestations s'élèvent à 124.788.242€.

Résultat d'Exploitation

Le résultat d'exploitation est de 8.621.204€.

Résultat Financier

Le résultat financier s'élève à 6.146.542€.

Résultat consolidé de l'exercice

Le résultat de l'exercice s'élève à 9.966.825€.

Pour rappel, la hauteur du résultat de l'exercice précédent s'expliquait par l'accroissement de la recette électrique dégagée sur l'Unité de Valorisation Energétique de Ipalle sc vu les conditions de marché.

Après prise en compte de la quote-part du Groupe dans les résultats des sociétés mises en équivalence, soit 423.505 €, le résultat consolidé de l'exercice s'élève à 10.390.330 €.

Renseignements quant aux circonstances qui pourraient influencer sensiblement le développement de la société

Nous n'identifions pas de circonstance particulière pouvant influencer le développement de l'intercommunale qui n'est déjà expliqué par ailleurs dans le rapport de gestion.

Recherche et développement

L'intercommunale est, et reste, active en matière de développement. Cette volonté s'est traduite par la création d'un secteur dédié au développement de projets innovants au sein de Ipalle sc.

Analyse des principaux risques et incertitudes

Les principaux risques et incertitudes éventuels auxquels sont confrontés les différents secteurs de notre intercommunale sont principalement les évolutions possibles de la législation dont notamment les outils réglementaires visant à atteindre des objectifs de réduction de gaz à effet de serre (CO2),....

En matière de traitement des déchets, la volatilité importante des marchés de valorisation des matières (papiers, bois, métaux, ...), la réduction des subsides octroyés par la Région wallonne, de même que l'obligation d'initier de nouveaux modes de collecte pour répondre aux derniers objectifs de recyclage risquent de modifier l'économie des systèmes mis en place.

Utilisation d'instruments financiers

Ipalle sc utilise des instruments financiers de couverture pour se prémunir contre toute fluctuation de taux d'intérêt. Ceux-ci se rapportent à des emprunts bancaires souscrits en 2010.

Comité d'audit

L'ensemble du comité d'audit travaille en toute indépendance et est compétent en matière de comptabilité et d'audit.

Clôture

Le conseil d'administration remercie tous les collaborateurs qui ont contribué, au cours de l'exercice écoulé, à la continuité du développement du groupe.

A Froyennes, le 24 avril 2025.

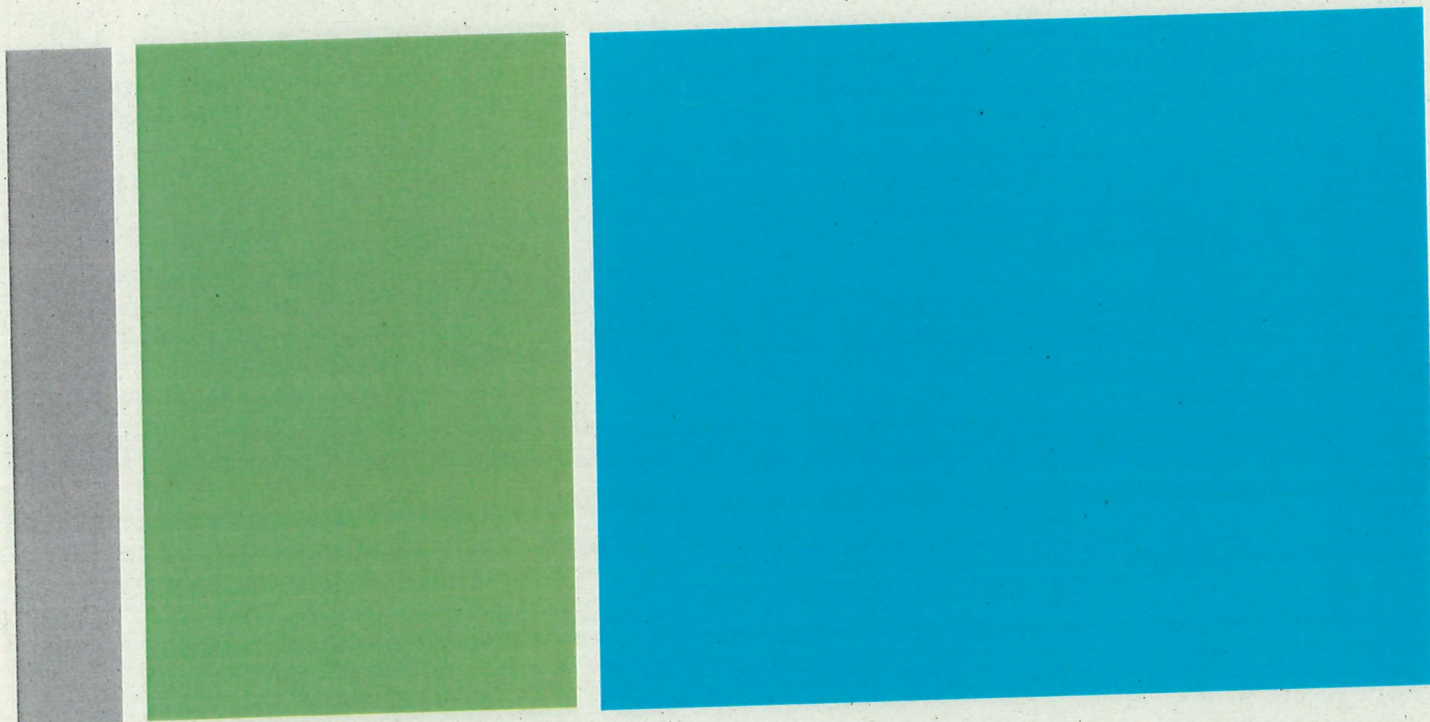
Pierre WACQUIER
Président du Conseil d'Administration

POINT 3 - ASSEMBLEE GENERALE DU 26 JUIN 2025

Comptes annuels consolidés au 31 décembre 2024 de la SC IPALLE

3.3. Rapport du commissaire (Réviseur d'entreprises)

Voir annexe.



IPALLE SC

Rapport du commissaire sur les comptes consolidés
31 décembre 2024

THE POWER OF BEING UNDERSTOOD
AUDIT | TAX | CONSULTING



IPALLE SC

RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

(COMPTES CONSOLIDÉS)

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de la société coopérative IPALLE (« la Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes consolidés ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 23 décembre 2021, conformément à la proposition de l'organe d'administration.

Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes consolidés clôturés au 31 décembre 2024.

Nous avons exercé le contrôle légal des comptes consolidés du Groupe durant trois exercices consécutifs.

RAPPORT SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du Groupe, comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2024 ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 371.389.912 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice consolidé de € 10.390.330.

A notre avis, les comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Groupe au 31 décembre 2024, ainsi que de ses résultats consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes consolidés

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

AUDIT | TAX | CONSULTING

RSM Belgium is a member of the RSM network and trades as RSM. RSM is the trading name used by the members of the RSM Network. Each member of the RSM network is an independent accounting and consulting firm which practices in his own right. The RSM network is not itself a separate legal entity in any jurisdiction.

RSM InterAudit SRL - Réviseurs d'entreprises - Siège social : Lozenberg 18 à 1932 Zaventem
audit@rsmbelgium.be - TVA BE 0436.391.122 - RPM Bruxelles

Member of RSM Toelen Cats Dupont Koevoets - Offices in Aalst, Antwerp, Brussels, Charleroi, Mons and Zaventem

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes consolidés en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future du Groupe ni quant à l'efficacité ou l'efficacé avec laquelle les organes d'administration ont mené ou mèneront les affaires du Groupe. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le Groupe à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle ;
- nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du Groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés, ainsi que de faire rapport sur cet élément.

Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice et a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et est resté indépendant vis-à-vis du Groupe au cours de notre mandat.

Autres mentions

- ▶ Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- ▶ La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- ▶ Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts, du Code des sociétés et des associations.

Gosselies, le 25 avril 2025

RSM INTERAUDIT SRL
COMMISSAIRE
REPRÉSENTÉE PAR

Digitally signed by Thierry
Lejuste (Authentication)
DN: cn=Thierry Lejuste
(Authentication) gn=Thierry
Marcel c=BE
Location:
Date: 2025-04-25 12:12+02:00

THIERRY LEJUSTE
ASSOCIÉ

Catherine
Saeey
(Authentic
ation)

Digitally signed by
Catherine Saeey
(Authentication)
DN: cn=Catherine Saeey
(Authentication)
gn=Catherine Saeey c=BE
Reason: I am the author of
this document
Location:
Date: 2025-04-25
12:49+02:00

CATHERINE SAEY
ASSOCIÉE

POINT 4 - ASSEMBLEE GENERALE DU 26 JUIN 2025

Décharge aux Administrateurs.

- Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD) ;
- Vu le code des sociétés et des associations ;
- Vu les statuts de l'intercommunale ;
- Considérant qu'il est de compétence de l'Assemblée Générale de donner, par un vote spécial, décharge aux administrateurs de leur mission pour l'exercice 2024 ;

IL EST PROPOSÉ À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

- ✉ De donner décharge aux Administrateurs pour l'accomplissement de leur mission au cours de l'exercice 2024.

POINT 5 - ASSEMBLEE GENERALE DU 26 JUIN 2025

Décharge au Commissaire

- Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD) ;
- Vu le code des sociétés et des associations ;
- Vu les statuts de l'intercommunale ;
- Considérant qu'il est de compétence de l'Assemblée Générale de donner, par un vote spécial, décharge au Commissaire de sa mission pour l'exercice 2024 ;

IL EST PROPOSÉ À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

- ↳ De donner décharge au Commissaire pour l'accomplissement de sa mission au cours de l'exercice 2024.

POINT 6 - ASSEMBLEE GENERALE DU 26 JUIN 2025

Approbation du Rapport annuel de Rémunération

- Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD) et plus particulièrement son article L 6421-1 ;
- Vu les statuts de l'intercommunale ;
- Vu le rapport de rémunération établi par le Conseil d'administration de l'intercommunale et joint en annexe ;

IL EST PROPOSÉ À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

- ↳ D'approuver le rapport annuel de rémunération établi par le conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article L6421-1 du CDLD.

Rapport de Rémunération 2024

Pour répondre aux exigences de l'art. L 6421-1 du CDLD, le Conseil d'Administration de l'intercommunale IPALLE arrête le présent rapport en date du 24 avril 2025.

Informations générales relatives à l'institution

Numéro d'identification (BCE)	0216881904
Type d'institution	Intercommunale
Nom de l'institution	Ipalle
Période de reporting	2024

	Nombre de réunions
Assemblée générale	2
Conseil d'administration	11
Bureau exécutif	néant
Comité de rémunération	1
Comité d'Audit³	2
Comité Déchets A/PC	0
Comité Recherche et Développement	0
Comité Eau/Egouttage/SAC	9
Comité PME/Hospitaliers	2
Comité Ressources humaines	1

³ Indiquer néant s'il n'existe pas de comité d'audit

Membres du Conseil d'administration

Le détail de la composition de la rémunération et des avantages se présentent comme suit :

<u>Fonction</u>	<u>Rémunération annuelle brute</u>	<u>Détail de la rémunération annuelle brute</u>
Président du CA et statutairement Président du Comité sectoriel « Déchets A/PC »	35 371.93 €	Emoluments indexés au 01/06/2024
Vice-Président du CA et statutairement Président des Comités sectoriels E et F (Services d'Appui aux Communes, Epuration et Egouttage)	26 528.97 €	Emoluments indexés au 01/06/2024
Président du Comité sectoriel R&D	un jeton/ séance. Montants : - 359 € (indexation 01/12/23) - 366 € (indexation 01/06/24)	
Président du Comité sectoriel B et C "Déchet PME/Hospitaliers"	un jeton/ séance. Montants : - 359 € (indexation 01/12/23) - 366 € (indexation 01/06/24)	
Président du Comité d'Audit	un jeton/ séance. Montants : - 359 € (indexation 01/12/23) - 366 € (indexation 01/06/24)	
Président du Comité Ressources Humaines	un jeton/ séance. Montants : - 359 € (indexation 01/12/23) - 366 € (indexation 01/06/24)	
Administrateurs CA/Administrateurs chargé de fonctions spécifiques	un jeton/ séance. Montants : - 204 € (indexation 01/12/23) - 208 € (indexation 01/06/24)	
Membres du Comité sectoriel Sht	pas de rémunération	
Les administrateurs nommés par les partenaires privés	pas de rémunération	

Le détail des rémunérations se présentent comme suit :

Fonction	Nom	Prénom	Rémunération annuelle brute					
			Emoluments	Montant total des jetons des Administrateurs	Montant total des jetons des Présidents de Comités de gestion	Total jetons	frais dépts versés	Pourcentage de participation aux réunions
Administrateur chargé de fonctions spécifiques	Adam	Xavier (jusqu'au 28/11/24)		2 056 €		2 056 €		61%
Administrateur chargé de fonctions spécifiques	Agache	Laurent (à p. du 28/11/24)		416 €		416 €		100%
Administrateur chargé de fonctions spécifiques	Boite	Armand		2 056 €		2 056 €	185.35 €	85%
Administrateur chargé de fonctions spécifiques	Boitte	Alexandre		2 472 €		2 472 €	202.23 €	60%
Administrateur chargé de fonctions spécifiques	Borgniet	Geoffrey (jusqu'au 28/11/24)		1 444 €		1 444 €	553.72 €	70%
Administrateur chargé de fonctions spécifiques	Brackelaere	Vincent		3 496 €		3 496 €		90%
Administrateur	Brunelle	Nathalie		0 €		0 €		31%
Administrateur chargé de fonctions spécifiques	Debacker	Dave		3 704 €		3 704 €	641.09 €	90%
Administrateur chargé de fonctions spécifiques	Demarez	Claude		1 848 €		1 848 €	257.13 €	73%
Administrateur chargé de fonctions spécifiques	Devenyn	Jo		3 092 €		3 092 €	776.80 €	80%
Administrateur chargé de fonctions spécifiques	Gauthier	Ludivine		1 640 €		1 640 €		53%
Administrateur chargé de fonctions spécifiques	Jouret	Nicolas		1 856 €		1 856 €	167.67 €	83%
Administrateur chargé de fonctions spécifiques	Langhendries	Bernard (à p. du 28/11/24)		208 €		208 €		100%
Vice-Président	Marlot	Bastien	26 528.97 €	0 €		0 €	592.24 €	100%
Administrateur chargé de fonctions spécifiques	Maton	Jean-Michel		4 116 €		4 116 €	566.81 €	100%
Administrateur chargé de fonctions spécifiques	Neiryck	Stephane		3 300 €		3 300 €	424.66 €	71%
Administrateur chargé de fonctions spécifiques	Nuttens	Rebecca (à p. du 28/11/24)		0 €		0 €		0%
Administrateur chargé de fonctions spécifiques	Pacifici	Fabrice (à p. du 28/11/24)		208 €		208 €		100%
Administrateur	Picron	Laurent		0 €		0 €		100%
Administrateur chargé de fonctions spécifiques	Rasneur	Antoine (jusqu'au 28/11/24)		2 472 €	725 €	3 197 €	423.53 €	73%
Administrateur chargé de fonctions spécifiques	Rawart	Lucien (jusqu'au 07/04/24)		204 €		204 €		25%
Administrateur chargé de fonctions spécifiques	Vaccari	David (à p. du 30/05/24)		1 036 €		1 036 €		86%
Administrateur chargé de fonctions spécifiques	Vandorpe	Mathilde		820 €	725 €	1 545 €	133.63 €	54%
Administrateur chargé de fonctions spécifiques	Verdoncq	Didier (jusqu'au 28/11/24)		1 852 €		1 852 €		92%
Président	Wacquier	Pierre	35 371.93 €	0 €		0 €		100%
20			61 900.90 €	38 296 €	1 450 €	39 746 €	4 924.86 €	

Titulaires de fonction de direction

FONCTION	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute imposable ^{*1}	ONSS	Rémunération annuelle brute hors avantages extra- légaux	Avantages extra- légaux ^{*2}	Rémunération annuelle brute, avantages extra- légaux compris
Fonctionnaire dirigeant local - Président du Comité de Direction	Dupont Laurent	182 008 €	27 232 €	209 240 €	47 679 €	256 919 €
Membre du Comité de direction - Pôles techniques	Lefèvre Alain	163 662 €	24 491 €	188 153 €	31 855 €	220 008 €
Membre du Comité de direction - Pôles Finances et Ressources humaines	Imberechts Katy	180 029 €	28 937 €	208 966 €	30 926 €	237 892 €
Membre du Comité de direction - Pôle Services aux collectivités	Verhoye Bernard	183 659 €	24 496 €	188 155 €	33 900 €	222 055 €
Membre du Comité de direction - Pôles Economie circulaire et juridique	Van Leynseele Vincent	163 661 €	24 491 €	188 152 €	31 301 €	219 453 €

^{*1} à l'exclusion des avantages de toute nature pour lesquels les règles fiscales sont appliquées (Art.82 du CDLD)

^{*2} Les avantages extra-légaux consistent :

- Pour le titulaire de la fonction dirigeante locale, à une assurance groupe de type contribution définie, dont il est le seul bénéficiaire ;
- Pour l'ensemble des membres du Comité de direction, y compris le titulaire de la fonction dirigeante locale, à une assurance groupe de type contribution définie payée avec le 13^{ème} mois des agents ;
- Pour les membres du Comité de direction, excepté le titulaire de la fonction dirigeante locale, à une assurance groupe de type prestations définies dont bénéficie l'ensemble du personnel d'Ipallo.

Plan de pension complémentaire du fonctionnaire dirigeant local (Biffer la mention inutile)

- Le titulaire de la fonction dirigeante locale est-il couvert par une assurance groupe ? **Oui / Non**
- Si oui, s'agit-il d'un plan de pension à contribution définie conformément à l'annexe 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ? **Oui / Non**
- Le pourcentage et les conditions de l'assurance groupe sont-ils identiquement applicables à l'ensemble du personnel contractuel conformément à l'annexe 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ? **Oui / Non N/A**
Seul le titulaire de la fonction dirigeante locale perçoit cette assurance groupe de type contribution définie.
- Montant dont a bénéficié sur l'année le titulaire de la fonction dirigeante locale dans le cadre de l'assurance groupe ? **47.060€**



Afin d'être complet, le rapport de rémunération 2024 comprend les 4 annexes suivantes :

- Annexe 1 : taux de présences par comité et par administrateur en 2024
- Annexe 2 : détail des présences par administrateur 2024
- Annexe 3 : organigramme des instances 2024
- Annexe 4 : Fiche récapitulative des montants mensuels versés au Président et au Vice-Président

Bastien Marlot
Président du secteur épuration

Pierre Wacquier
Président du conseil d'administration

La liste des mandats dérivés du Conseil d'administration et du Comité de direction est la suivante :

NOM	Prénom	Qualité	Mandat originale	Dénomination de l'organisme supra-local désignant		Type d'organe	Fonction/Titre	Pouvoirs	rémunéré ou Non	Rémunération brute annuelle
WACQUIER	Pierre	Elu	Bourgmestre	IPALLE	ASBL WAPI (nomination 25/09/2019)	Conseil d'administration	Administrateur	Décisionnel	Non rémunéré	0
GAUTHIER	Ludvine	Elu	Conseiller communal	IPALLE	EOL'WAPI (présidente du CA)	Conseil d'administration	Administrateur	Décisionnel	Non rémunéré	0
IMBERECHTS	Katty	Membre du comité de direction - Pôles Finance & RH Non élu	Sans objet	IPALLE	VELORIE	Conseil d'administration	Administrateur	Décisionnel	Non rémunéré	0
					RECYHOC	Conseil d'administration	Administrateur	Décisionnel	Non rémunéré	0
					EOL'WAPI	Conseil d'administration	Administrateur	Décisionnel	Non rémunéré	0
					VAL'UP	Conseil d'administration	Administrateur	Décisionnel	Non rémunéré	0
DUPONT	Laurent	Président du comité de direction	Sans objet	IPALLE	RECYHOC	Conseil d'administration	Administrateur	Décisionnel	Non rémunéré	0
					AQUAWAL	Conseil d'administration	Administrateur	Décisionnel	Non rémunéré	0
					VELORIE - Représentant de l'administrateur délégué Ipalle SCRL *	Conseil d'administration	Administrateur	Décisionnel	Non rémunéré	0
					COPIDEC	Conseil d'administration	Administrateur	Décisionnel	Non rémunéré	0
					ASBL WAPI (nomination 25/09/2019)	Conseil d'administration	Administrateur	Décisionnel	Non rémunéré	0
					Centre Terre & Pierre (CTP) (représentant permanent IPALLE administrateur)	Conseil d'administration	Administrateur	Décisionnel	Non rémunéré	0
					VAL'UP	Conseil d'administration	Administrateur	Décisionnel	Non rémunéré	0
					REPLIC	Conseil d'administration	Administrateur	Décisionnel	Non rémunéré	0
					VAL'BIO	Conseil d'administration	Administrateur	Décisionnel	Non rémunéré	0
LEFEVRE	Alain	Membre du comité de direction - Pôles Outils Techniques & IT	Sans objet	IPALLE	RECYHOC - Représentant de l'administrateur délégué Ipalle SCRL *	Conseil d'administration	Administrateur	Décisionnel	Non rémunéré	0
					CITV	Conseil d'administration	Administrateur	Décisionnel	Non rémunéré	0
		Non élu			VELORIE	Conseil d'administration	Administrateur	Décisionnel	Non rémunéré	0
VAN LEVENSELE	Vincent	Membre du comité de direction - Pôles Economie Circulaire & Non élu	Sans objet	IPALLE	RECYHOC	Conseil d'administration	Administrateur	Décisionnel	Non rémunéré	0
					COPIDEC	Conseil d'administration	Administrateur	Décisionnel	Non rémunéré	0
					VELORIE	Conseil d'administration	Administrateur	Décisionnel	Non rémunéré	0
					REPLIC - Représentant de l'administrateur délégué Ipalle SCRL *	Conseil d'administration	Administrateur	Décisionnel	Non rémunéré	0
					VAL'BIO	Conseil d'administration	Administrateur	Décisionnel	Non rémunéré	0
VERHOYE	Bernard	Membre du comité de direction - Pôles Service aux collectivités - Non élu	Sans objet	IPALLE	CITV - Représentant de l'administrateur délégué Ipalle EOL'WAPI	Conseil d'administration	Administrateur	Décisionnel	Non rémunéré	0
					BW2E (+personne déléguée à la gestion journalière)	Conseil d'administration	Administrateur	Décisionnel	Non rémunéré	0
STEMPNICK	Sébastien		Sans objet	IPALLE	ASBL WAPIGREEN	Conseil d'administration	Administrateur	Décisionnel	Non rémunéré	0
BOSSUT	Hélène	Représentant permanent	Sans objet	IPALLE						
* Le mandat d'administrateur délégué est rémunéré dans le chef de la personne morale Ipalle et non dans le chef de la personne physique.										

* Le mandat d'administrateur délégué est rémunéré dans le chef de la personne morale Ipalle et non dans le chef de la personne physique.

Annexe 1 : relevé nominatif des membres de chaque organe de gestion et taux de chacun d'eux, par organe, sur la période de reporting

Nom	Prénom	Mode de paiement	Taux de participation								TOTAL
			CA	Comité Déchets	Comité Eau	Comité Audit	Comité RH	Comité Rémun	Comité DH/PME	Comité R&D	
Adam	Xavier	jeton	70%		50%						61%
Agache	Laurent	jeton	100%		100%						100%
Boite	Armand	jeton	82%						100%		85%
Boitte	Alexandre	jeton	45%		78%						60%
Borgniet	Geoffrey	jeton	70%								70%
Brackelaere	Vincent	jeton	91%		89%						90%
Brunelle	Nathalie		18%						100%		31%
Debacker	Dave	jeton	91%		89%						90%
Demarez	Claude	jeton	64%				100%	100%	100%		73%
Devenyn	Jo	jeton	91%		67%						80%
Gauthier	Luidivine	jeton	55%			50%	100%	100%	0%		53%
Jouret	Nicolas	jeton	82%		100%						83%
Langhendries	Bernard	jeton	100%								100%
Marlot	Bastien	émolument	100%		100%	100%					100%
Maton	Jean-Michel	jeton	100%		100%				100%		100%
Neiryneck	Stephane	jeton	55%		89%	100%			50%		71%
Nuttens	Rebecca	jeton	0%								0%
Pacifici	Fabrice	jeton	100%								100%
Picron	Laurent		100%						100%		100%
Rasneur	Antoine	jeton	90%		38%	100%	100%	100%			73%
Rawart	Lucien	jeton	33%			0%					25%
Vaccari	David	jeton	86%								86%
Vandorpe	Mathilde	jeton	45%						100%		54%
Verdoncq	Didier	jeton	90%						100%		92%
Wacquier	Pierre	émolument	100%			100%	100%	100%			100%

Annexe 2 : détail présences 2024

Prison	Nom	N° prez	Prison																								Total	Prison																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
			CA 1994-2004	CA 2005-2014	CA 2015-2024	CA 2025-2034	CA 2035-2044	CA 2045-2054	CA 2055-2064	CA 2065-2074	CA 2075-2084	CA 2085-2094	CA 2095-2104	CA 2105-2114	CA 2115-2124	CA 2125-2134	CA 2135-2144	CA 2145-2154	CA 2155-2164	CA 2165-2174	CA 2175-2184	CA 2185-2194	CA 2195-2204	CA 2205-2214	CA 2215-2224	CA 2225-2234			CA 2235-2244	CA 2245-2254	CA 2255-2264	CA 2265-2274	CA 2275-2284	CA 2285-2294	CA 2295-2304	CA 2305-2314	CA 2315-2324	CA 2325-2334	CA 2335-2344	CA 2345-2354	CA 2355-2364	CA 2365-2374	CA 2375-2384	CA 2385-2394	CA 2395-2404	CA 2405-2414	CA 2415-2424	CA 2425-2434	CA 2435-2444	CA 2445-2454	CA 2455-2464	CA 2465-2474	CA 2475-2484	CA 2485-2494	CA 2495-2504	CA 2505-2514	CA 2515-2524	CA 2525-2534	CA 2535-2544	CA 2545-2554	CA 2555-2564	CA 2565-2574	CA 2575-2584	CA 2585-2594	CA 2595-2604	CA 2605-2614	CA 2615-2624	CA 2625-2634	CA 2635-2644	CA 2645-2654	CA 2655-2664	CA 2665-2674	CA 2675-2684	CA 2685-2694	CA 2695-2704	CA 2705-2714	CA 2715-2724	CA 2725-2734	CA 2735-2744	CA 2745-2754	CA 2755-2764	CA 2765-2774	CA 2775-2784	CA 2785-2794	CA 2795-2804	CA 2805-2814	CA 2815-2824	CA 2825-2834	CA 2835-2844	CA 2845-2854	CA 2855-2864	CA 2865-2874	CA 2875-2884	CA 2885-2894	CA 2895-2904	CA 2905-2914	CA 2915-2924	CA 2925-2934	CA 2935-2944	CA 2945-2954	CA 2955-2964	CA 2965-2974	CA 2975-2984	CA 2985-2994	CA 2995-3004	CA 3005-3014	CA 3015-3024	CA 3025-3034	CA 3035-3044	CA 3045-3054	CA 3055-3064	CA 3065-3074	CA 3075-3084	CA 3085-3094	CA 3095-3104	CA 3105-3114	CA 3115-3124	CA 3125-3134	CA 3135-3144	CA 3145-3154	CA 3155-3164	CA 3165-3174	CA 3175-3184	CA 3185-3194	CA 3195-3204	CA 3205-3214	CA 3215-3224	CA 3225-3234	CA 3235-3244	CA 3245-3254	CA 3255-3264	CA 3265-3274	CA 3275-3284	CA 3285-3294	CA 3295-3304	CA 3305-3314	CA 3315-3324	CA 3325-3334	CA 3335-3344	CA 3345-3354	CA 3355-3364	CA 3365-3374	CA 3375-3384	CA 3385-3394	CA 3395-3404	CA 3405-3414	CA 3415-3424	CA 3425-3434	CA 3435-3444	CA 3445-3454	CA 3455-3464	CA 3465-3474	CA 3475-3484	CA 3485-3494	CA 3495-3504	CA 3505-3514	CA 3515-3524	CA 3525-3534	CA 3535-3544	CA 3545-3554	CA 3555-3564	CA 3565-3574	CA 3575-3584	CA 3585-3594	CA 3595-3604	CA 3605-3614	CA 3615-3624	CA 3625-3634	CA 3635-3644	CA 3645-3654	CA 3655-3664	CA 3665-3674	CA 3675-3684	CA 3685-3694	CA 3695-3704	CA 3705-3714	CA 3715-3724	CA 3725-3734	CA 3735-3744	CA 3745-3754	CA 3755-3764	CA 3765-3774	CA 3775-3784	CA 3785-3794	CA 3795-3804	CA 3805-3814	CA 3815-3824	CA 3825-3834	CA 3835-3844	CA 3845-3854	CA 3855-3864	CA 3865-3874	CA 3875-3884	CA 3885-3894	CA 3895-3904	CA 3905-3914	CA 3915-3924	CA 3925-3934	CA 3935-3944	CA 3945-3954	CA 3955-3964	CA 3965-3974	CA 3975-3984	CA 3985-3994	CA 3995-4004	CA 4005-4014	CA 4015-4024	CA 4025-4034	CA 4035-4044	CA 4045-4054	CA 4055-4064	CA 4065-4074	CA 4075-4084	CA 4085-4094	CA 4095-4104	CA 4105-4114	CA 4115-4124	CA 4125-4134	CA 4135-4144	CA 4145-4154	CA 4155-4164	CA 4165-4174	CA 4175-4184	CA 4185-4194	CA 4195-4204	CA 4205-4214	CA 4215-4224	CA 4225-4234	CA 4235-4244	CA 4245-4254	CA 4255-4264	CA 4265-4274	CA 4275-4284	CA 4285-4294	CA 4295-4304	CA 4305-4314	CA 4315-4324	CA 4325-4334	CA 4335-4344	CA 4345-4354	CA 4355-4364	CA 4365-4374	CA 4375-4384	CA 4385-4394	CA 4395-4404	CA 4405-4414	CA 4415-4424	CA 4425-4434	CA 4435-4444	CA 4445-4454	CA 4455-4464	CA 4465-4474	CA 4475-4484	CA 4485-4494	CA 4495-4504	CA 4505-4514	CA 4515-4524	CA 4525-4534	CA 4535-4544	CA 4545-4554	CA 4555-4564	CA 4565-4574	CA 4575-4584	CA 4585-4594	CA 4595-4604	CA 4605-4614	CA 4615-4624	CA 4625-4634	CA 4635-4644	CA 4645-4654	CA 4655-4664	CA 4665-4674	CA 4675-4684	CA 4685-4694	CA 4695-4704	CA 4705-4714	CA 4715-4724	CA 4725-4734	CA 4735-4744	CA 4745-4754	CA 4755-4764	CA 4765-4774	CA 4775-4784	CA 4785-4794	CA 4795-4804	CA 4805-4814	CA 4815-4824	CA 4825-4834	CA 4835-4844	CA 4845-4854	CA 4855-4864	CA 4865-4874	CA 4875-4884	CA 4885-4894	CA 4895-4904	CA 4905-4914	CA 4915-4924	CA 4925-4934	CA 4935-4944	CA 4945-4954	CA 4955-4964	CA 4965-4974	CA 4975-4984	CA 4985-4994	CA 4995-5004	CA 5005-5014	CA 5015-5024	CA 5025-5034	CA 5035-5044	CA 5045-5054	CA 5055-5064	CA 5065-5074	CA 5075-5084	CA 5085-5094	CA 5095-5104	CA 5105-5114	CA 5115-5124	CA 5125-5134	CA 5135-5144	CA 5145-5154	CA 5155-5164	CA 5165-5174	CA 5175-5184	CA 5185-5194	CA 5195-5204	CA 5205-5214	CA 5215-5224	CA 5225-5234	CA 5235-5244	CA 5245-5254	CA 5255-5264	CA 5265-5274	CA 5275-5284	CA 5285-5294	CA 5295-5304	CA 5305-5314	CA 5315-5324	CA 5325-5334	CA 5335-5344	CA 5345-5354	CA 5355-5364	CA 5365-5374	CA 5375-5384	CA 5385-5394	CA 5395-5404	CA 5405-5414	CA 5415-5424	CA 5425-5434	CA 5435-5444	CA 5445-5454	CA 5455-5464	CA 5465-5474	CA 5475-5484	CA 5485-5494	CA 5495-5504	CA 5505-5514	CA 5515-5524	CA 5525-5534	CA 5535-5544	CA 5545-5554	CA 5555-5564	CA 5565-5574	CA 5575-5584	CA 5585-5594	CA 5595-5604	CA 5605-5614	CA 5615-5624	CA 5625-5634	CA 5635-5644	CA 5645-5654	CA 5655-5664	CA 5665-5674	CA 5675-5684	CA 5685-5694	CA 5695-5704	CA 5705-5714	CA 5715-5724	CA 5725-5734	CA 5735-5744	CA 5745-5754	CA 5755-5764	CA 5765-5774	CA 5775-5784	CA 5785-5794	CA 5795-5804	CA 5805-5814	CA 5815-5824	CA 5825-5834	CA 5835-5844	CA 5845-5854	CA 5855-5864	CA 5865-5874	CA 5875-5884	CA 5885-5894	CA 5895-5904	CA 5905-5914	CA 5915-5924	CA 5925-5934	CA 5935-5944	CA 5945-5954	CA 5955-5964	CA 5965-5974	CA 5975-5984	CA 5985-5994	CA 5995-6004	CA 6005-6014	CA 6015-6024	CA 6025-6034	CA 6035-6044	CA 6045-6054	CA 6055-6064	CA 6065-6074	CA 6075-6084	CA 6085-6094	CA 6095-6104	CA 6105-6114	CA 6115-6124	CA 6125-6134	CA 6135-6144	CA 6145-6154	CA 6155-6164	CA 6165-6174	CA 6175-6184	CA 6185-6194	CA 6195-6204	CA 6205-6214	CA 6215-6224	CA 6225-6234	CA 6235-6244	CA 6245-6254	CA 6255-6264	CA 6265-6274	CA 6275-6284	CA 6285-6294	CA 6295-6304	CA 6305-6314	CA 6315-6324	CA 6325-6334	CA 6335-6344	CA 6345-6354	CA 6355-6364	CA 6365-6374	CA 6375-6384	CA 6385-6394	CA 6395-6404	CA 6405-6414	CA 6415-6424	CA 6425-6434	CA 6435-6444	CA 6445-6454	CA 6455-6464	CA 6465-6474	CA 6475-6484	CA 6485-6494	CA 6495-6504	CA 6505-6514	CA 6515-6524	CA 6525-6534	CA 6535-6544	CA 6545-6554	CA 6555-6564	CA 6565-6574	CA 6575-6584	CA 6585-6594	CA 6595-6604	CA 6605-6614	CA 6615-6624	CA 6625-6634	CA 6635-6644	CA 6645-6654	CA 6655-6664	CA 6665-6674	CA 6675-6684	CA 6685-6694	CA 6695-6704	CA 6705-6714	CA 6715-6724	CA 6725-6734	CA 6735-6744	CA 6745-6754	CA 6755-6764	CA 6765-6774	CA 6775-6784	CA 6785-6794	CA 6795-6804	CA 6805-6814	CA 6815-6824	CA 6825-6834	CA 6835-6844	CA 6845-6854	CA 6855-6864	CA 6865-6874	CA 6875-6884	CA 6885-6894	CA 6895-6904	CA 6905-6914	CA 6915-6924	CA 6925-6934	CA 6935-6944	CA 6945-6954	CA 6955-6964	CA 6965-6974	CA 6975-6984	CA 6985-6994	CA 6995-7004	CA 7005-7014	CA 7015-7024	CA 7025-7034	CA 7035-7044	CA 7045-7054	CA 7055-7064	CA 7065-7074	CA 7075-7084	CA 7085-7094	CA 7095-7104	CA 7105-7114	CA 7115-7124	CA 7125-7134	CA 7135-7144	CA 7145-7154	CA 7155-7164	CA 7165-7174	CA 7175-7184	CA 7185-7194	CA 7195-7204	CA 7205-7214	CA 7215-7224	CA 7225-7234	CA 7235-7244	CA 7245-7254	CA 7255-7264	CA 7265-7274	CA 7275-7284	CA 7285-7294	CA 7295-7304	CA 7305-7314	CA 7315-7324	CA 7325-7334	CA 7335-7344	CA 7345-7354	CA 7355-7364	CA 7365-7374	CA 7375-7384	CA 7385-7394	CA 7395-7404	CA 7405-7414	CA 7415-7424	CA 7425-7434	CA 7435-7444	CA 7445-7454	CA 7455-7464	CA 7465-7474	CA 7475-7484	CA 7485-7494	CA 7495-7504	CA 7505-7514	CA 7515-7524	CA 7525-7534	CA 7535-7544	CA 7545-7554	CA 7555-7564	CA 7565-7574	CA 7575-7584	CA 7585-7594	CA 7595-7604	CA 7605-7614	CA 7615-7624	CA 7625-7634	CA 7635-7644	CA 7645-7654	CA 7655-7664	CA 7665-7674	CA 7675-7684	CA 7685-7694	CA 7695-7704	CA 7705-7714	CA 7715-7724	CA 7725-7734	CA 7735-7744	CA 7745-7754	CA 7755-7764	CA 7765-7774	CA 7775-7784	CA 7785-7794	CA 7795-7804	CA 7805-7814	CA 7815-7824	CA 7825-7834	CA 7835-7844	CA 7845-7854	CA 7855-7864	CA 7865-7874	CA 7875-7884	CA 7885-7894	CA 7895-7904	CA 7905-7914	CA 7915-7924	CA 7925-7934	CA 7935-7944	CA 7945-7954	CA 7955-7964	CA 7965-7974	CA 7975-7984	CA 7985-7994	CA 7995-8004	CA 8005-8014	CA 8015-8024	CA 8025-8034	CA 8035-8044	CA 8045-8054	CA 8055-8064	CA 8065-8074	CA 8075-8084	CA 8085-8094	CA 8095-8104	CA 8105-8114	CA 8115-8124	CA 8125-8134	CA 8135-8144	CA 8145-8154	CA 8155-8164	CA 8165-8174	CA 8175-8184	CA 8185-8194	CA 8195-8204	CA 8205-8214	CA 8215-8224	CA 8225-8234	CA 8235-8244	CA 8245-8254	CA 8255-8264	CA 8265-8274	CA 8275-8284	CA 8285-8294	CA 8295-8304	CA 8305-8314	CA 8315-8324	CA 8325-8334	CA 8335-8344	CA 8345-8354	CA 8355-8364	CA 8365-8374	CA 8375-8384	CA 8385-8394	CA 8395-8404	CA 8405-8414	CA 8415-8424	CA 8425-8434	CA 8435-8444	CA 8445-8454	CA 8455-8464	CA 8465-8474	CA 8475-8484	CA 8485-8494	CA 8495-8504	CA 8505-8514	CA 8515-8524	CA 8525-8534	CA 8535-8544	CA 8545-8554	CA 8555-8564	CA 8565-8574	CA 8575-8584	CA 8585-8594	CA 8595-8604	CA 8605-8614	CA 8615-8624	CA 8625-8634	CA 8635-8644	CA 8645-8654	CA 8655-8664	CA 8665-8674	CA 8675-8684	CA 8685-8694	CA 8695-8704	CA 8705-8714	CA 8715-8724	CA 8725-8734	CA 8735-8744	CA 8745-8754	CA 8755-8764	CA 8765-8774	CA 8775-8784	CA 8785-8794	CA 8795-8804	CA 8805-8814	CA 8815-8824	CA 8825-8834	CA 8835-8844	CA 8845-8854	CA 8855-8864	CA 8865-8874	CA 8875-8884	CA 8885-8894	CA 8895-8904	CA 8905-8914	CA 8915-8924	CA 8925-8934	CA 8935-8944	CA 8945-8954	CA 8955-8964	CA 8965-8974	CA 8975-8984	CA 8985-8994	CA 8995-9004	CA 9005-9014	CA 9015-9024	CA 9025-9034	CA 9035-9044	CA 9045-9054	CA 9055-9064	CA 9065-9074	CA 9075-9084	CA 9085-9094	CA 9095-9104	CA 9105-9114	CA 9115-9124	CA 9125-9134	CA 9135-9144	CA 9145-9154	CA 9155-9164	CA 9165-9174	CA 9175-9184	CA 9185-9194

E = paiement d'émoluments
entrée ou sortie en cours d'année

INTERCOMMUNALE IPALLE

CONSEIL D'ADMINISTRATION du 02/12/2024 au 30/06/2025

Fct	Nom	PS
Prés.	P. Wacquier	Brunehaut
Adm.	JM Maton	Beloell
Adm.	V. Braeckelaere	Tournai
Adm.	L. Gauthier	Ath
Adm.	D. Debacker	Lessines
Adm.	F. Pacifci	Thuin

Fct	Nom	MR
V-P	B. Mariot	Beloell
Adm.	A. Boitte	Tournai
Adm.	C. Demarez	Chêvres
Adm.	J. Devenyn	Silly
Adm.	D. Vaccari	Mouscron

Fct	Nom	CDH
Adm.	M. Vandorpe	Mouscron
Adm.	A. Boitte	Ellezelles
Adm.	N. Jourret	Leuze-en-Ht
Adm.	B. Langhendries	Silly

Fct	Nom	ECOLO
Adm.	L. Agache	Tournai
Adm.	R. Nuttens	Mouscron

Fct	Nom	Indépendant
Adm.	S. Neiryck	

Fct	Nom	Parti/Com (*)
Prés.	P. Wacquier	Brunehaut
Adm.	JM Maton	Beloell
Adm.	F. Pacifci	Thuin
Adm.	A. Boite	Tournai
Adm.	D Vaccari	Mouscron
Adm.	M. Vandorpe	Mouscron
Adm.	N. Jourret	Leuze-en-Ht
Adm.	R. Nuttens	Mouscron
Adm.	S. Neiryck	IND

Fct	Nom	Parti/Com
Prés.	L. Gauthier	Ath
Adm.	D. Debacker	Lessines
Adm.	V. Braeckelaere	Tournai
Adm.	A. Boite	Tournai
Adm.	D. Vaccari	Mouscron
Adm.	A. Boitte	Ellezelles
Adm.	N. Jourret	Leuze-en-Ht
Adm.	R. Nuttens	Mouscron
Adm.	S. Neiryck	IND
INV.	P. Wacquier	Brunehaut
INV.	B. Mariot	Beloell
INV.	M. Vandorpe	Mouscron

Fct	Nom	Parti/Com
Prés.	B. Mariot	Beloell
Adm.	J. Devenyn	Silly
Adm.	D. Debacker	Lessines
Adm.	V. Braeckelaere	Tournai
Adm.	JM Maton	Beloell
Adm.	A. Boitte	Ellezelles
Adm.	N. Jourret	Leuze-en-Ht
Adm.	L. Agache	Tournai
Adm.	S. Neiryck	IND

Fct	Nom	Parti/Com
Prés.	M. Vandorpe	Mouscron
Adm.	L. Gauthier	Ath
Adm.	JM Maton	Beloell
Adm.	A. Boite	Tournai
Adm.	C. Demarez	Chêvres
Adm.	L. Agache	Tournai
Adm.	N. Brunelle	Renewl
Adm.	L. Picron	Véolia
Inv.	B. Remacle	Véolia
Adm.	S. Neiryck	IND
Inv.	D. Grimmelprez	Vanheede
Inv.	P. Vierstraete	Vanheede
Inv.	P. Dufour	Dufour

REMUNERATION / RH	MR
C. Demarez	MR
D. Vaccari	MR
L. Gauthier	PS
P. Wacquier	PS
A. Boitte	CDH

AUDAC	CDH
A. Boitte	CDH
L. Gauthier	PS
P. Wacquier	PS
B. Mariot	MR
S. Neiryck	IND

BUREAU POLITIQUE	PS
P. Wacquier	PS
L. Gauthier	PS
B. Mariot	MR
M. Vandorpe	CDH
L. Agache	Ecolo



Annexe 4 : Fiche récapitulative des montants mensuels versés au Président et au Vice-Président

Mois	Président	Vice-Président	Justitication
janv-24	2 913.67 €	2 185.25 €	100% présence
févr-24	2 913.67 €	2 185.25 €	100% présence
mars-24	2 913.67 €	2 185.25 €	100% présence
avr-24	2 913.67 €	2 185.25 €	100% présence
mai-24	2 913.67 €	2 185.25 €	100% présence
juin-24	2 971.94 €	2 228.96 €	100% présence + indexation
juil-24	2 971.94 €	2 228.96 €	100% présence
août-24	2 971.94 €	2 228.96 €	100% présence
sept-24	2 971.94 €	2 228.96 €	100% présence
oct-24	2 971.94 €	2 228.96 €	100% présence
nov-24	2 971.94 €	2 228.96 €	100% présence
déc-24	2 971.94 €	2 228.96 €	100% présence

POINT 7 - ASSEMBLEE GENERALE DU 26 JUIN 2025

Autres documents requis par le CDLD.

Le CDLD requière des informations annuelles additionnelles.

IL EST PROPOSÉ À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

De prendre acte et d'approuver les documents suivants :

- Liste de présence des administrateurs aux formations et cycles de formation (L1532-1bis) ;
- Structure de l'organisation et rapport sur les prises de participation (L1512-5) ;
- Organigramme fonctionnel complet ;
- Lignes de développement ;
- Plan financier pluriannuel ;
- Synthèse des dividendes 2024.



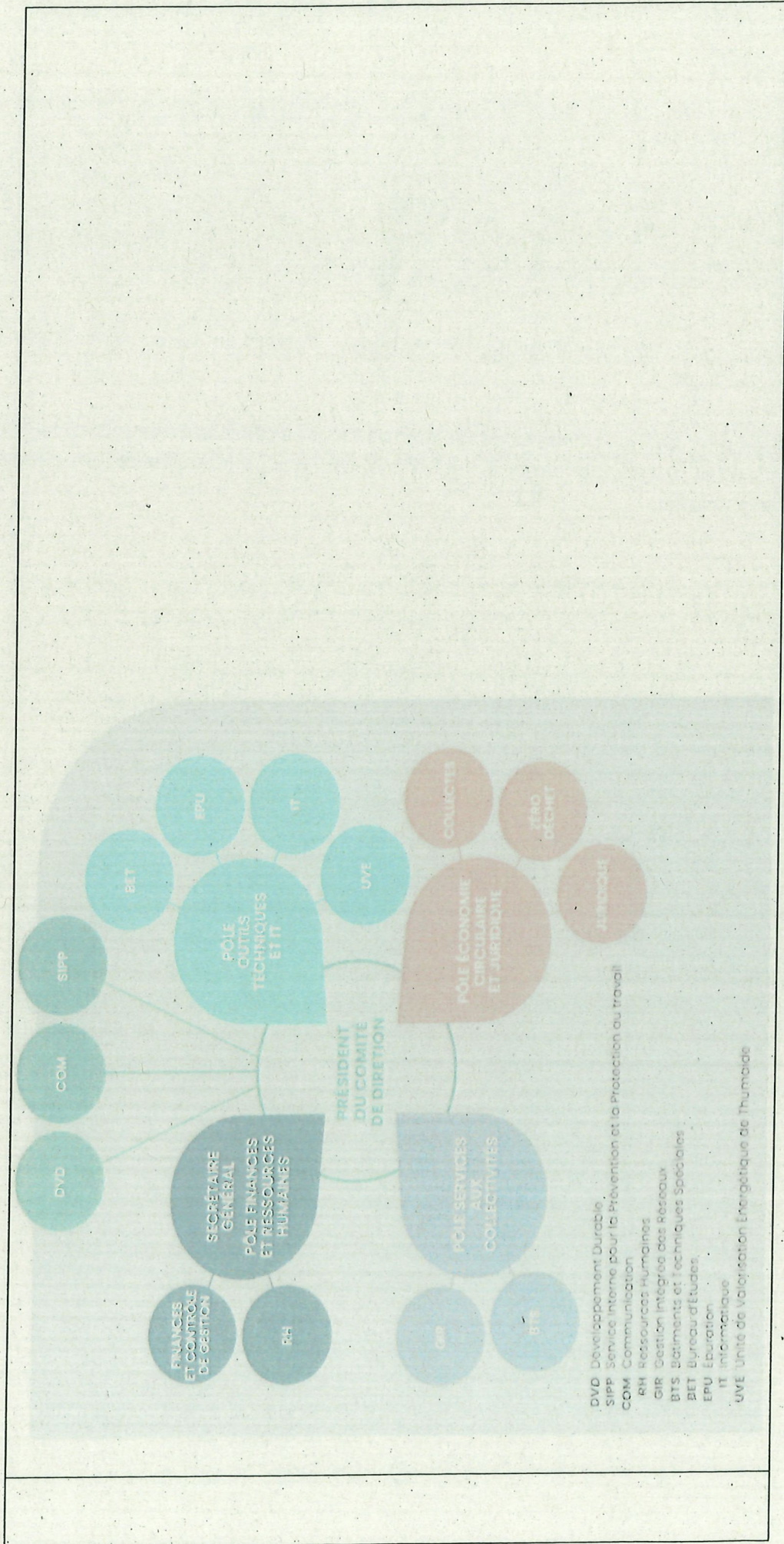
Annexe 2 : Liste de présence des administrateurs aux formations et cycles de formation

Article L1532-1bis du CDLD

Aucune formation spécifique n'a été organisée à l'attention des administrateurs au cours de l'année 2024.

Néanmoins, chaque point technique abordé lors des conseils d'administration et comités de gestion fait systématiquement l'objet d'une présentation détaillée et formation continue des administrateurs.

IPALLE est organisée en différents services autour de différents pôles : Développement durable – Economie circulaire – Direction technique – Service aux collectivités – Finances et Ressources Humaines



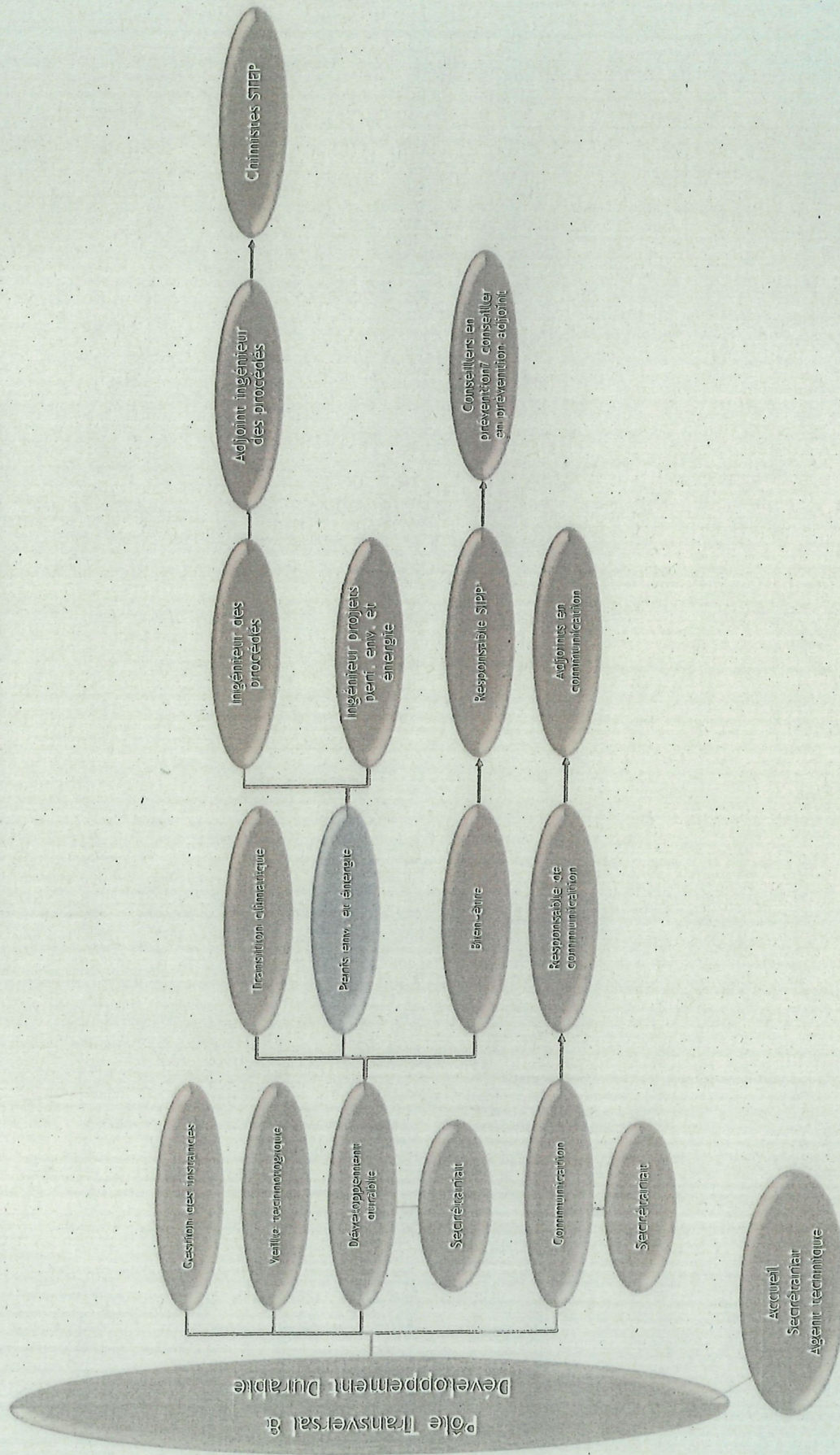
Quant à nos filiales, celles-ci sont reprises en pages 19 à 21 des comptes annuels et dans le document ci-joint.

Structure de l'organisation et rapport sur les prises de participation

Dénomination	Nom des entités	Code BNB	Page	Nombre d'action	Valeur de la part	Montant de la participation	Date de paiement
<u>Entreprises liées</u>							
Participations, actions et parts	CITV Sc	8391	19	495	25.00 €	12 375.00 € <u>12 375.00 €</u>	nov-11
<u>Entreprises avec lien de participation</u>							
Participations, actions et parts	Recyhoc Sa	8392	20	19 840	8.00 €	158 720.00 €	oct-19
Participations, actions et parts	La Vélorie Sa	8392	20	100	1 000.00 €	100 000.00 €	mars-16
Participations, actions et parts	Replic	8392	20	100	1 750.00 €	175 000.00 €	oct-19
Participations, actions et parts	VAL'UP	8392	20	2 430	1 000.00 €	2 430 000.00 €	févr-20
Participations, actions et parts	Eol'Wapi	8392	20	321 781	62.84 €	20 219 731.89 €	sept-23
Participations, actions et parts	Digit'Eaux	8392	20	700	25.00 €	17 500.00 €	avr-23
Participations, actions et parts	SPGE Sa	8392	20	952	100.00 €	95 200.00 €	sept-24
Participations, actions et parts	Val'Bio Sa	8392	20	24	1 000.00 €	24 000.00 € <u>23 220 151.89 €</u>	oct-24
<u>Autres entreprises</u>							
Participations, actions et parts	Aquawal asbl	8393	21	9	1 042.40 €	9 381.60 €	sept-24
Participations, actions et parts	SPGE Sa - Parts C	8393	21			39 273 331.05 €	
Participations, actions et parts	Remind Wallonia	8393	21	1	2 000.00 €	2 000.00 €	juin-22
Participations, actions et parts	Hygea Scrl - Secteur bo	8393	21	40	25.00 €	1 000.00 €	déc-11
Participations, actions et parts	Copidec Scrl	8393	21	50	100.00 €	5 000.00 € <u>39 290 712.65 €</u>	oct-13
<u>Autres entreprises</u>							
Participations, actions et parts	SPGE Sa - Parts C	8553	21			-19 617 768.21 € <u>-19 617 768.21 €</u>	

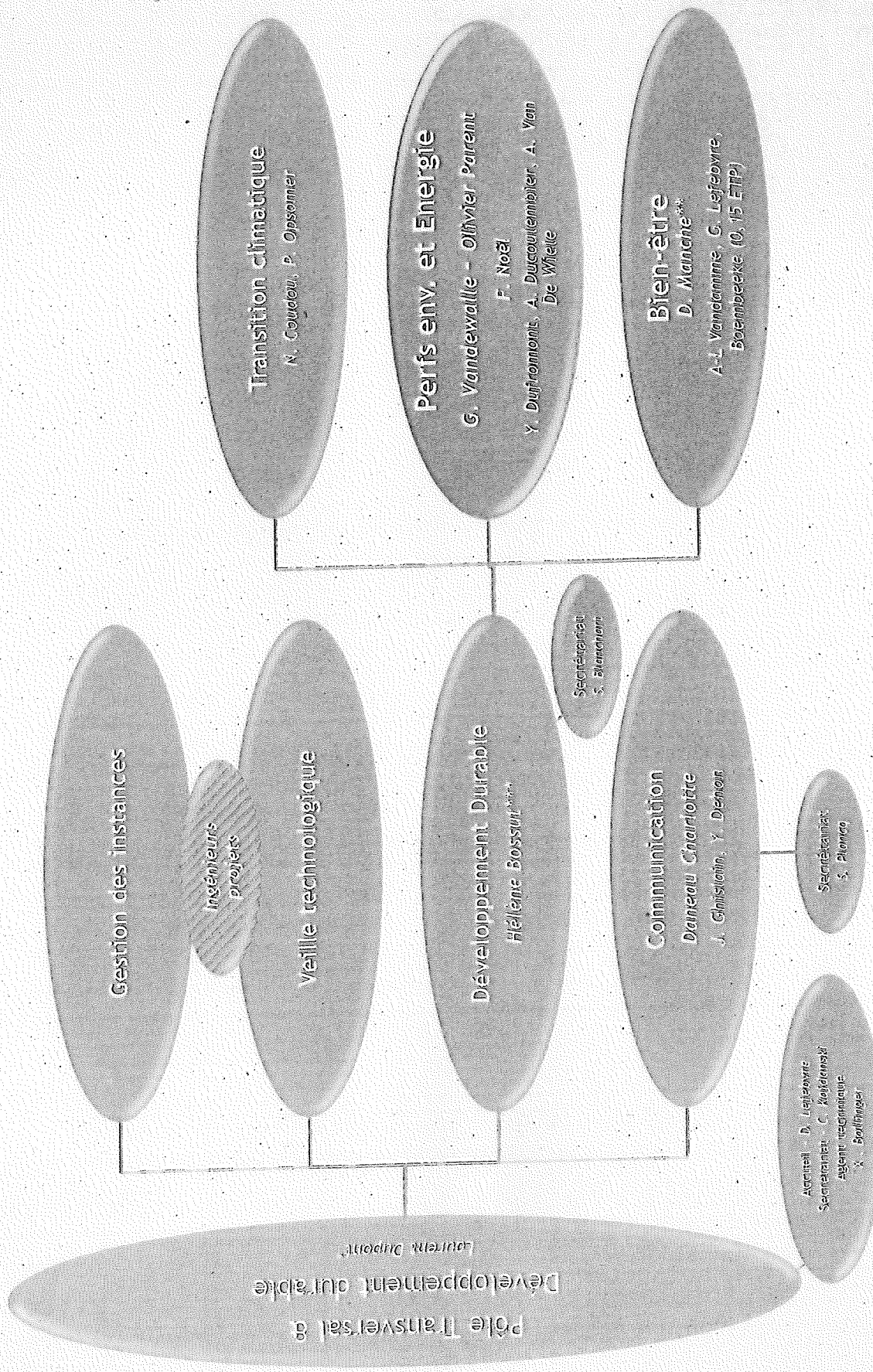
IPALLE - Organigramme Avril 2025

Date : 01/04/2025

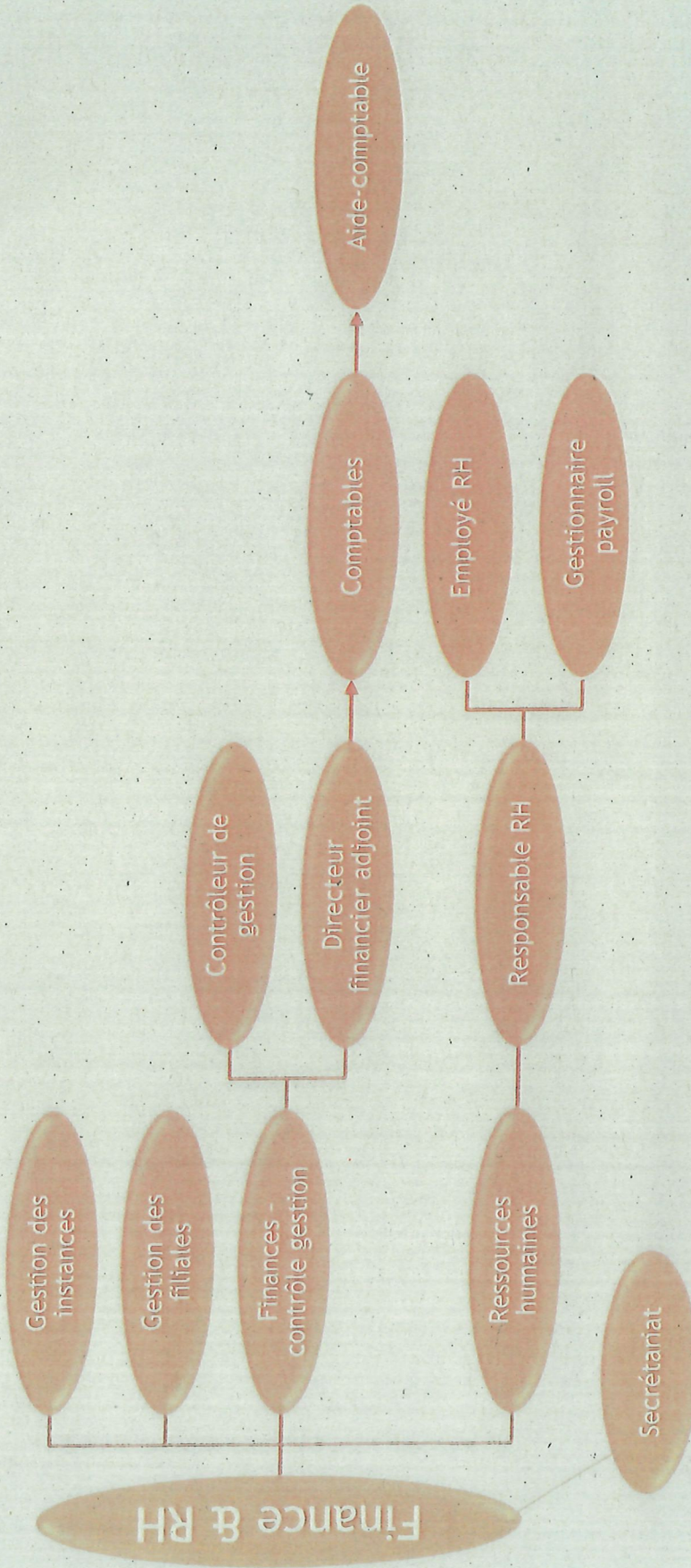


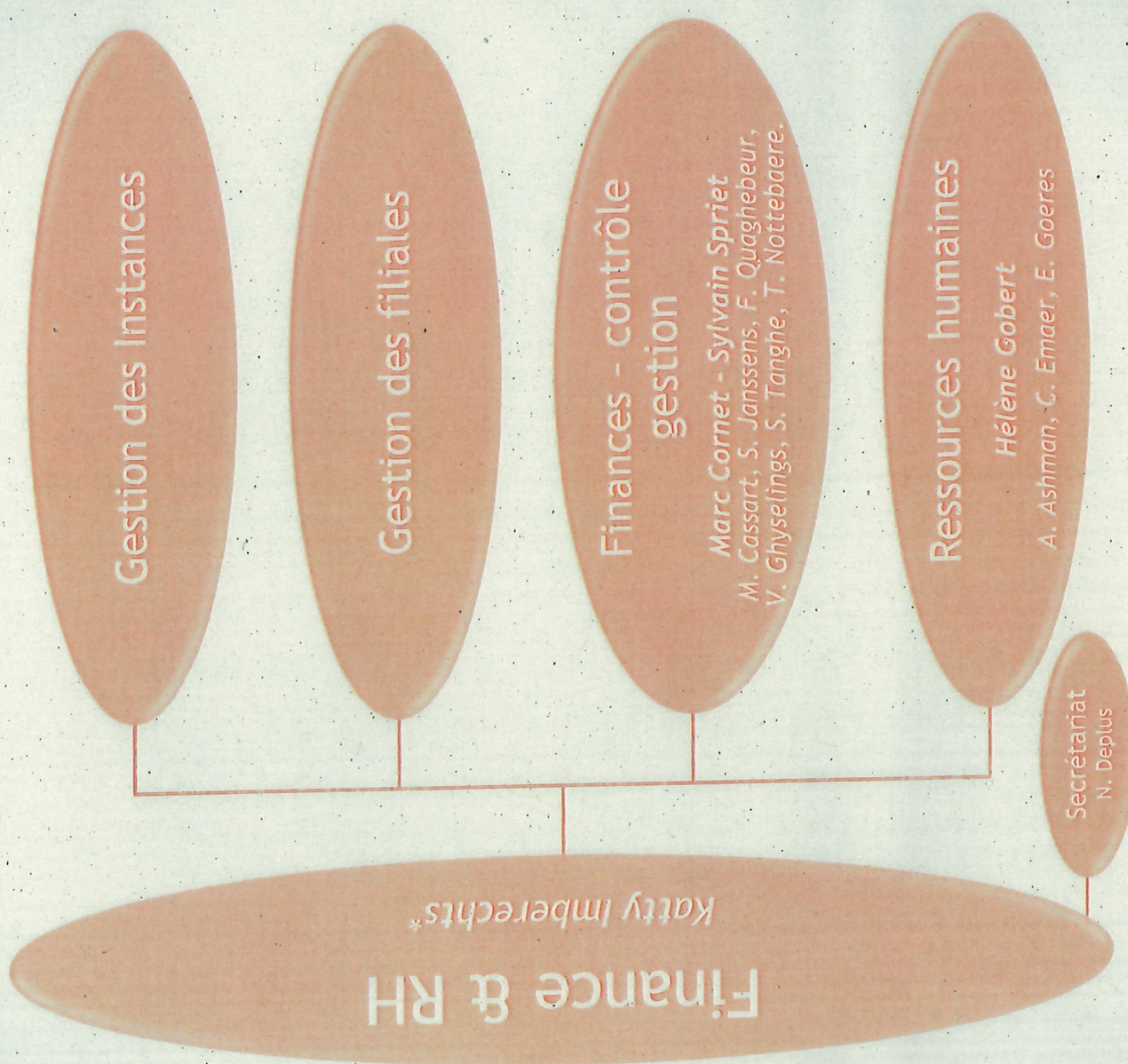
*Le responsable SIPP dépend directement du Président.

Personnes ayant une incidence sur les consommations énergétiques

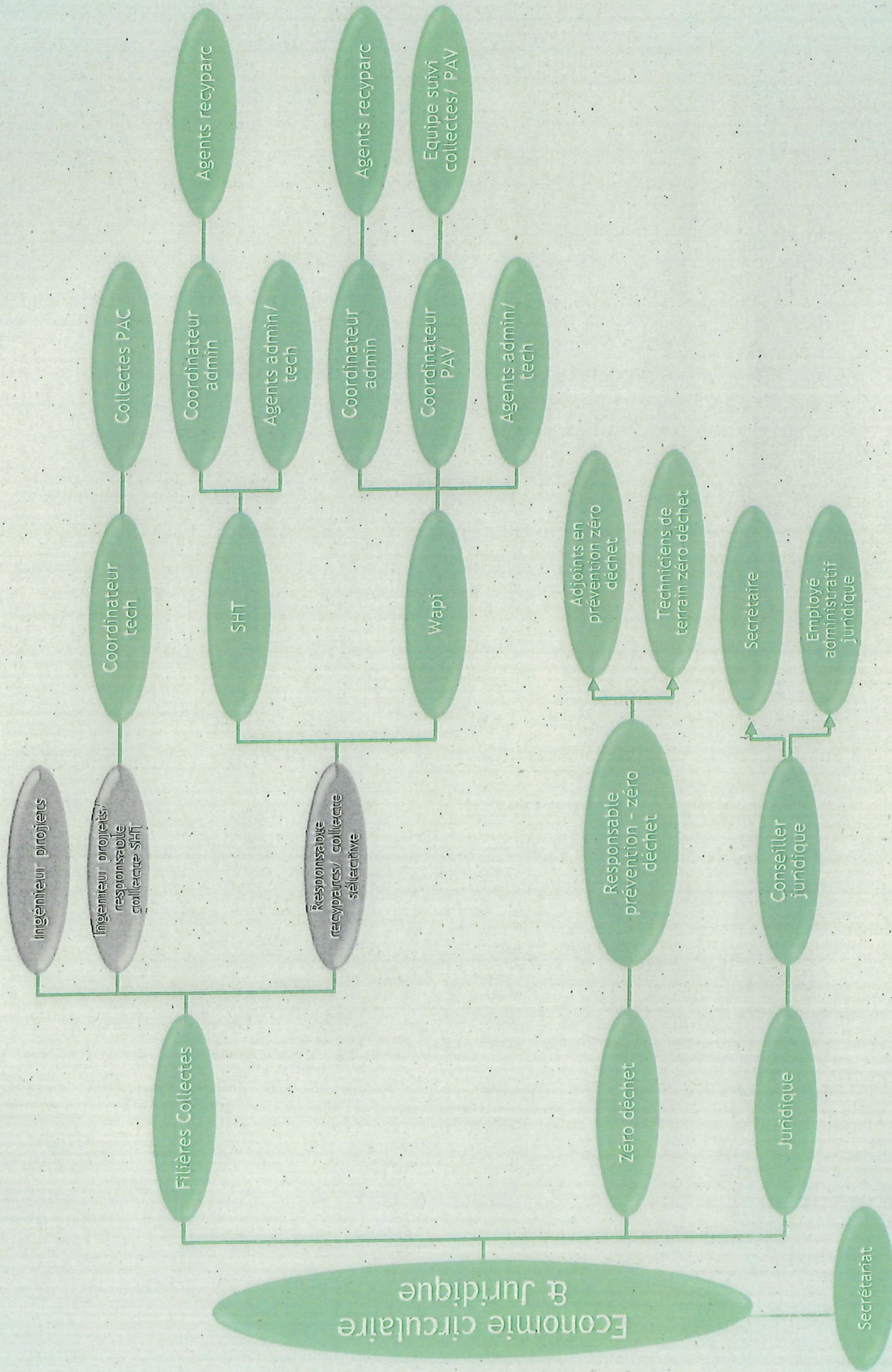


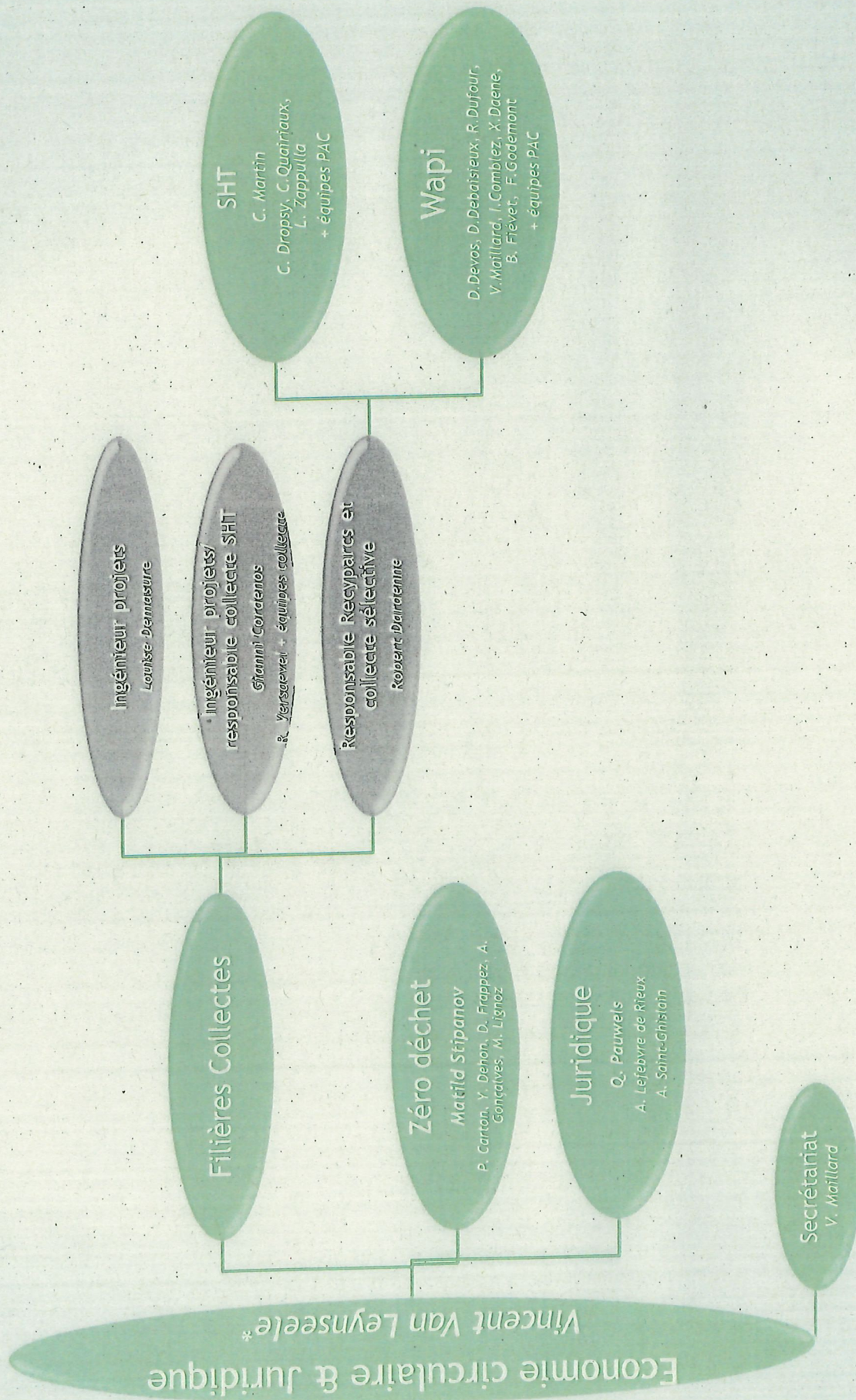
* Directeur du pôle et président du Comité de direction
 ** Le responsable SIPP dépend directement du Président.
 *** Egalement responsable en management environnemental.





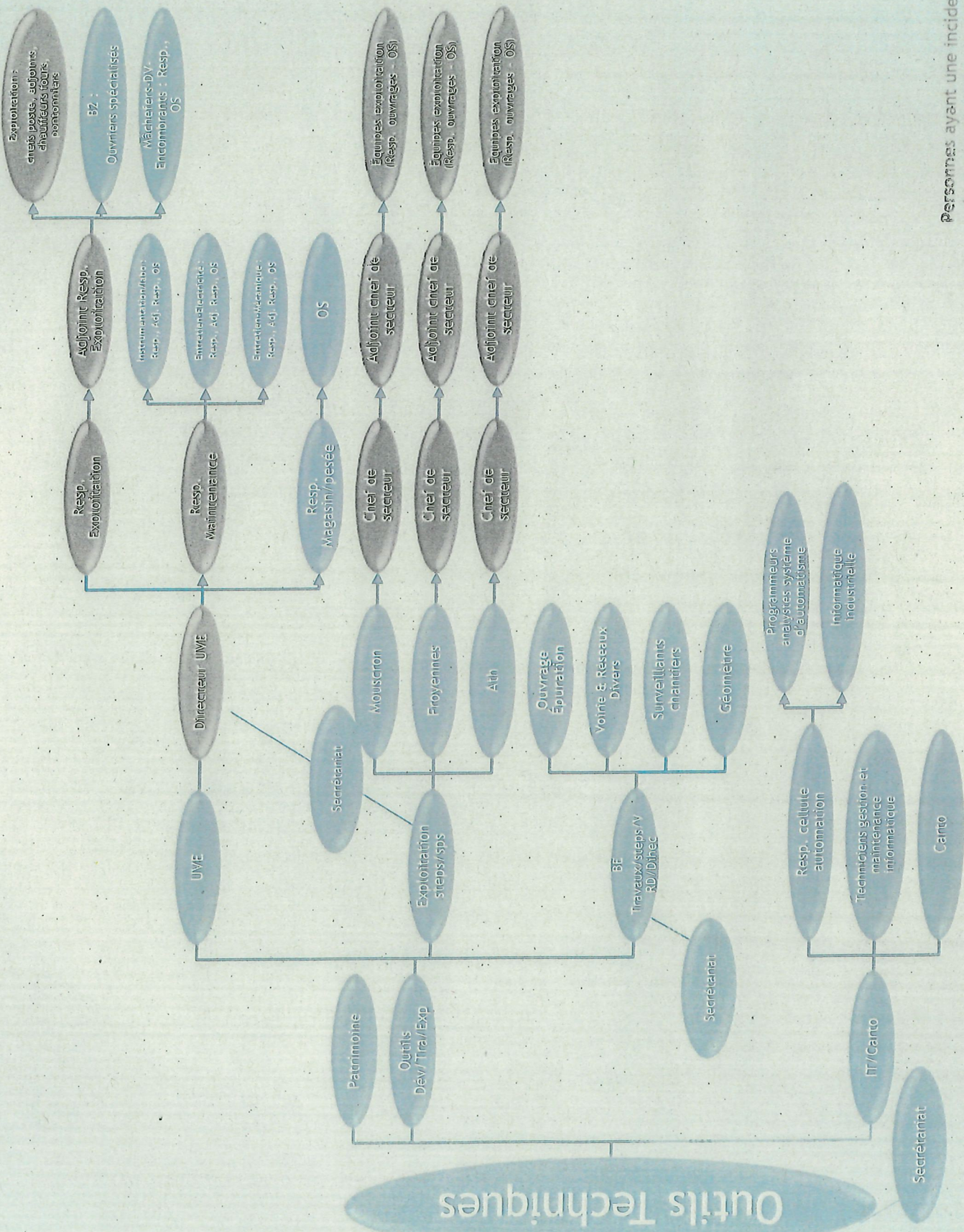
* Directrice du pôle, secrétaire générale et membre du Comité de direction

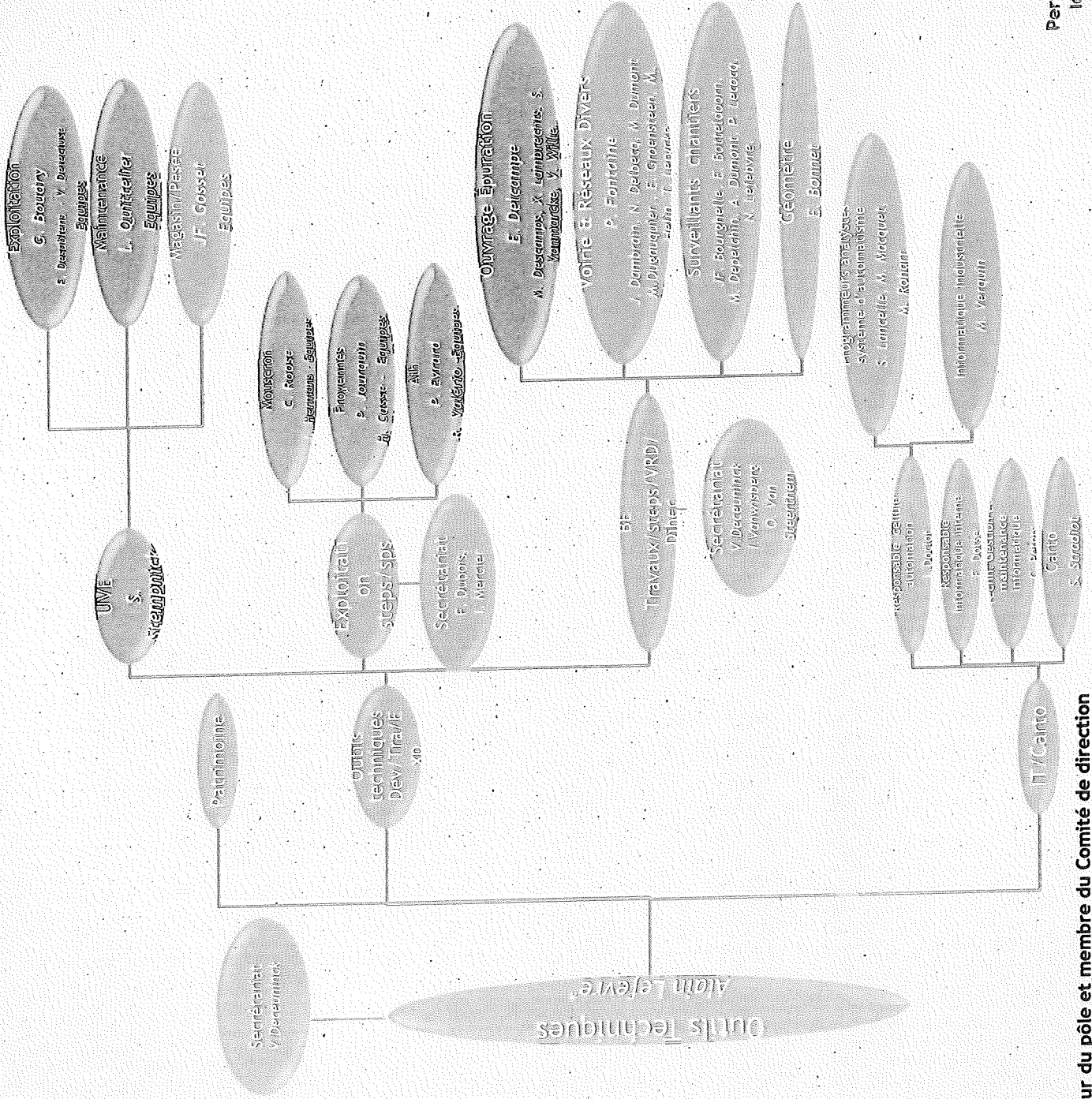




Personnes ayant une incidence sur les consommations énergétiques

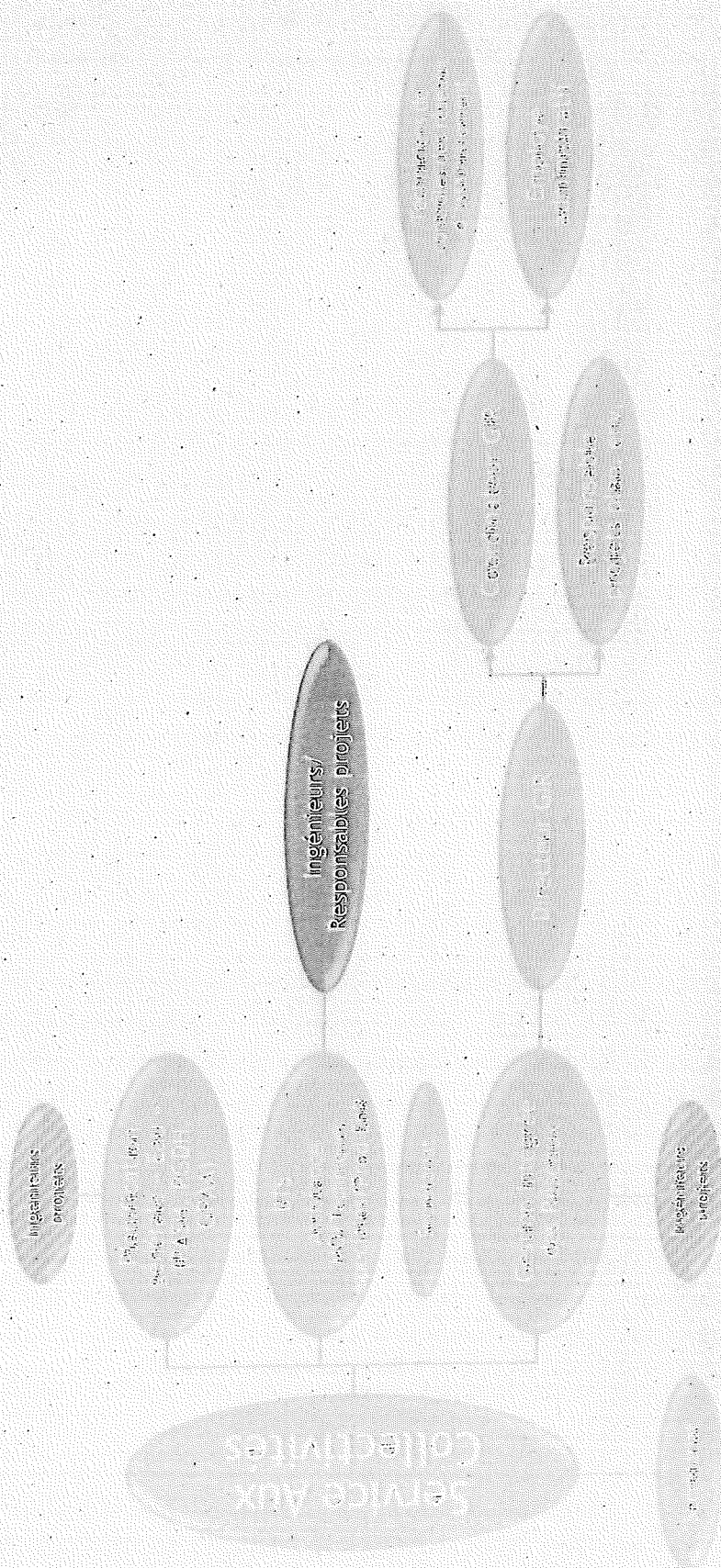
* Directeur du pôle et membre du Comité de direction



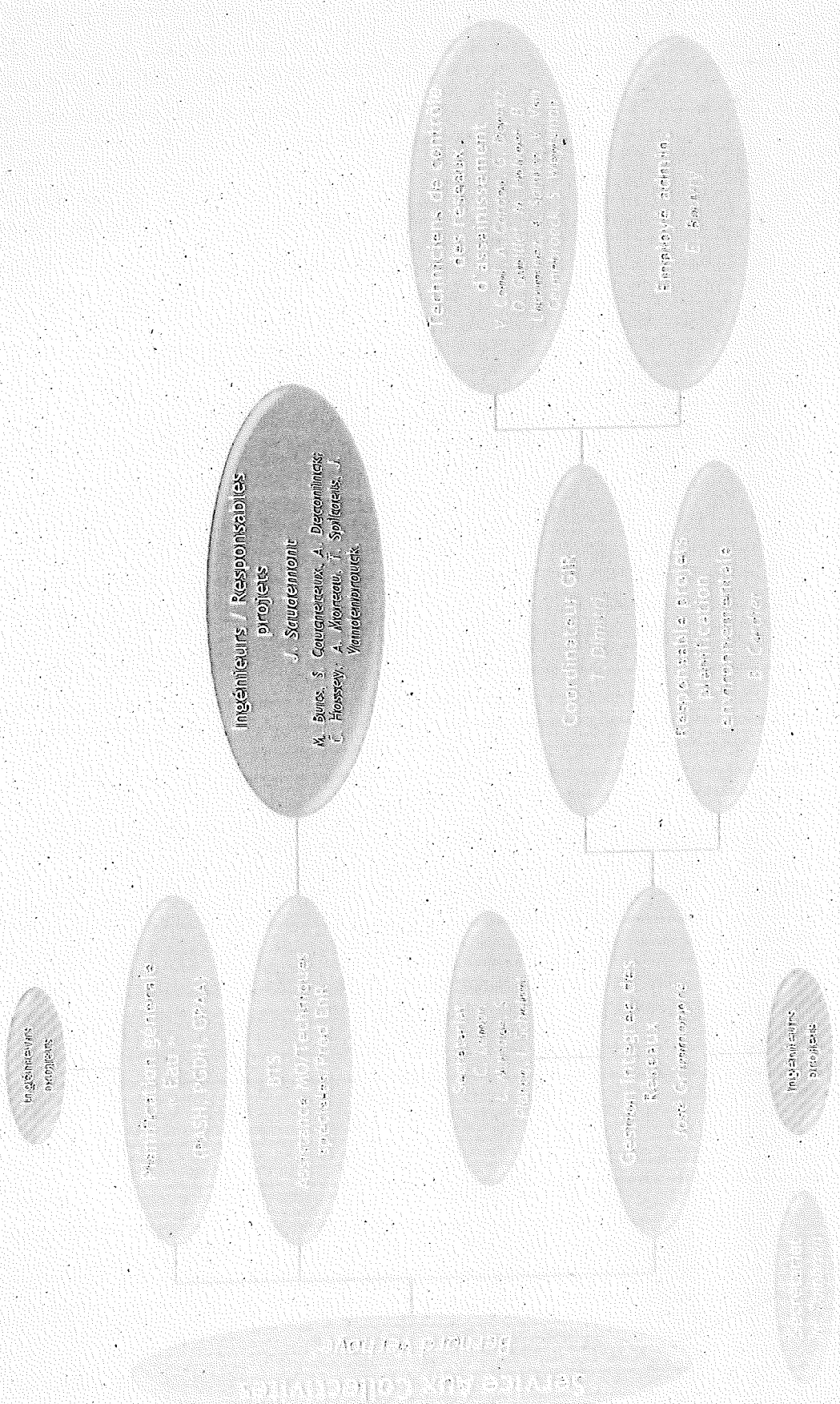


Personnes ayant une incidence sur les consommations énergétiques

* Directeur du pôle et membre du Comité de direction



Personnes ayant une incidence sur les consommations énergétiques



Personnes ayant une incidence sur les consommations énergétiques

* Directeur du pôle et membre du Comité de direction

Lignes de développement.

Nous vous renvoyons au bilan social de l'exercice 2024 (voir liasse BNB des comptes annuels) reprenant les informations relatives à l'emploi au sein de l'Intercommunale pour l'exercice 2024.

Quant à l'évolution de l'emploi pour les années à venir, nous avons analysé les besoins en moyens humains de nos divers secteurs d'activité en fonction des axes de développement définis pour l'Intercommunale. Ceux-ci ont été précisés dans le plan stratégique 2023 à 2025 dont l'élaboration a été soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale en décembre 2024. Ces documents sont disponibles sur le site Internet de l'Intercommunale www.ipalle.be.

Plan financier pluriannuel.

Conformément à l'article L1523-16 du Code de la démocratie locale, le plan financier pluriannuel repris au plan stratégique 2023-2025 a été proposé et voté lors de l'Assemblée Générale de décembre 2024.

Ces documents sont disponibles sur le site Internet de l'Intercommunale
www.ipalle.be.

Synthèse des dividendes 2024 à distribuer

1. Dividende privé distribué pour les partenaires privés :

	Secteur B		Secteur C1		Secteur C2		Total	Secteur B		Secteur C1		Secteur C2		Secteur B		Secteur C1		Secteur C2	
	Brut		Brut		Brut		Brut	Net Précompte	Précompte	Net Précompte		Net Précompte	Précompte	Net Précompte		Net Précompte		Net Précompte	Précompte
Coetrina	0.00 €		0.00 €		113 246.19 €		113 246.19 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €		0.00 €	0.00 €	0.00 €		0.00 €		0.00 €	
Renewi Belgium	135 913.81 €		393 979.89 €		191 102.95 €		720 996.66 €	95 139.67 €	40 774.14 €	275 785.92 €		118 193.97 €	33 973.86 €	133 772.07 €		57 330.89 €		216 299.00 €	
Véolia	271 827.63 €		393 979.89 €		100 270.07 €		766 077.59 €	190 279.34 €	81 548.29 €	275 785.92 €		118 193.97 €	30 081.02 €	70 189.05 €		229 823.28 €		26 895.97 €	
Renewi	0.00 €		0.00 €		89 653.24 €		89 653.24 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €		0.00 €	26 895.97 €	62 757.27 €		21 587.56 €		528 579.66 €	
Vanheede	0.00 €		0.00 €		71 958.52 €		71 958.52 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €		0.00 €	169 869.29 €	50 370.96 €		30%			
	407 741.44 €		787 959.78 €		566 230.97 €		1 761 932.19 €	285 419.01 €	122 322.43 €	551 571.84 €		236 387.93 €	396 361.68 €	396 361.68 €					

2. Dividende public distribué pour les communes :

	Secteur B		Secteur C1		Secteur C2		Total	Eolien		Fond interne	
	Brut		Brut		Brut		Brut	Brut		Brut	
Antoing	14 299.27 €		20 785.38 €		13 178.61 €		48 263.27 €	7 623.00 €		35 100.88 €	20 785.38 €
Ath	36 850.30 €		53 455.61 €		48 843.18 €		139 149.09 €	30 048.00 €		115 741.48 €	53 455.61 €
Beloil	20 629.39 €		29 940.23 €		23 595.11 €		74 164.72 €	14 244.00 €		58 468.49 €	29 940.23 €
Bernissart	17 973.00 €		26 080.83 €		19 973.19 €		64 027.02 €	11 878.00 €		49 824.19 €	26 080.83 €
Bruglette	5 821.44 €		8 459.26 €		5 990.67 €		20 271.37 €	3 853.00 €		15 665.11 €	8 459.26 €
Brunehaut	14 355.79 €		20 860.18 €		13 507.48 €		48 723.45 €	8 099.00 €		35 962.28 €	20 860.18 €
Celles	9 834.28 €		14 240.87 €		9 487.91 €		33 563.06 €	5 722.00 €		25 044.19 €	14 240.87 €
Chièvres	8 929.98 €		12 939.44 €		11 403.12 €		33 272.54 €	7 168.00 €		27 501.10 €	12 939.44 €
Comines	34 589.55 €		50 164.65 €		30 553.05 €		115 307.25 €	18 391.00 €		83 533.60 €	50 164.65 €
Ellezelles	9 721.24 €		14 151.11 €		10 119.87 €		33 992.22 €	5 970.00 €		25 811.11 €	14 151.11 €
Enghien	15 486.17 €		22 513.14 €		22 440.82 €		60 440.13 €	14 509.00 €		52 435.99 €	22 513.14 €
Estaimpuis	18 481.67 €		26 806.34 €		17 241.17 €		62 529.18 €	10 748.00 €		46 470.84 €	26 806.34 €
Flobecq	5 482.33 €		7 935.69 €		5 962.72 €		19 380.75 €	3 434.00 €		14 879.05 €	7 935.69 €
Frasnes-lez-Anvaing	16 277.43 €		23 627.57 €		19 605.63 €		59 510.63 €	12 134.00 €		48 017.06 €	23 627.57 €
Lessines	25 433.49 €		36 948.47 €		31 464.44 €		93 846.40 €	18 735.00 €		75 632.93 €	36 948.47 €
Leuze-en-Hainaut	19 725.08 €		28 631.32 €		23 126.51 €		71 482.92 €	14 201.00 €		57 052.60 €	28 631.32 €
Mont-de-L'Enclus	5 991.00 €		8 661.20 €		6 130.39 €		20 782.58 €	3 879.00 €		16 000.39 €	8 661.20 €
Mouscron	104 333.82 €		151 354.10 €		95 904.43 €		351 592.35 €	59 987.00 €		260 225.25 €	151 354.10 €
Pecq	9 834.28 €		14 248.35 €		9 520.15 €		33 602.78 €	5 966.00 €		25 320.44 €	14 248.35 €
Péruwelz	25 772.60 €		37 404.71 €		29 493.35 €		92 670.66 €	17 318.00 €		72 583.95 €	37 404.71 €
Rumes	9 551.69 €		13 859.42 €		8 795.77 €		32 206.88 €	5 351.00 €		23 698.46 €	13 859.42 €
Silly	8 477.83 €		12 333.61 €		13 967.48 €		34 778.92 €	8 475.00 €		30 920.31 €	12 333.61 €
Tournai	127 280.48 €		184 719.92 €		119 037.39 €		431 037.79 €	68 554.00 €		314 871.87 €	184 719.92 €
	565 132.13 €		820 121.40 €		589 342.44 €		1 974 595.97 €	356 287.00 €		1 510 761.57 €	820 121.40 €

POINT 8 - ASSEMBLEE GENERALE DU 26 JUIN 2025

Modifications statutaires

Présentation

Conformément aux dispositions du code de la démocratie locale, la composition du conseil d'administration de l'intercommunale est déterminée en application de la Clé d'Hondt.

L'article L1523-15 §3 du Code de la Démocratie Locale précise néanmoins que, pour le calcul proportionnel de la Clé d'Hondt, il est tenu compte des éventuels critères statutaires.

Cette disposition a historiquement été mise en œuvre au sein d'IPALLE, conformément auxdites dispositions du CDLD, afin d'équilibrer la représentation des différentes communes associées en proportion de leur participation au sein des différents secteurs de l'intercommunale; seules les communes de Wallonie Picarde participant à l'ensemble des secteurs.

Il est proposé de compléter l'article 32 des statuts afin d'y intégrer explicitement la répartition proportionnelle appliquée au sein de l'intercommunale.

Motivation

- Vu les statuts de l'Intercommunale ;
- Vu le Code des sociétés et des associations ;
- Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement l'article L1523-15 §3 ;
- Considérant le critère statutaire de répartition entre les associés communaux de Wallonie Picarde et du Sud-Hainaut appliqué historiquement au sein de l'intercommunale ;
- Considérant que, sur base des considérations qui précèdent, il est proposé de reprendre tel quel ce critère de pondération et de modifier comme suit l'article 32 des statuts ; les modifications apportées étant en caractère gras :

Article 32 – composition :

§1 Les membres du Conseil d'Administration sont nommés et révoqués par l'Assemblée Générale, conformément aux dispositions légales applicables.

Les administrateurs représentant les communes associées sont de sexe différent. Ils sont désignés à la proportionnelle de l'ensemble des conseils communaux des communes associées issues de Wallonie Picarde et du Sud-Hainaut conformément aux articles 167 et 168 du code électoral.

Cette répartition proportionnelle se réalisera en tenant compte du critère de pondération suivant : le nombre effectif d'administrateurs représentant respectivement les communes associées issues de Wallonie Picarde et du Sud-Hainaut conformément aux dispositions du présent article.

§2 Le Conseil d'Administration désigne en son sein un président et un vice-président et procède également, le cas échéant, à la désignation des présidents des Comités de Gestion. Ils sont choisis respectivement parmi les administrateurs communaux.

§3 Hormis l'exception prévue au paragraphe 4 de l'article L1523-15 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, aux fonctions d'administrateurs réservées aux communes actionnaires, ne peuvent être nommés que des membres de conseils ou collèges communaux.

Ils perdent leur qualité d'administrateur s'ils cessent de faire partie des conseils ou collèges communaux ou s'ils ne font plus partie de la liste politique sur laquelle ils ont été élus.

§4 Les administrateurs représentant les communes actionnaires sont au nombre maximum de 18. Au maximum 17 administrateurs sont issus des communes de Wallonie picarde dès lors que ces dernières sont actionnaires à l'ensemble des secteurs de l'intercommunale.

Les communes actionnaires au secteur d'activité « Sud Hainaut » sont représentées par un administrateur issu d'une des communes actionnaires à ce secteur. Celui-ci relayera au sein du conseil d'administration les décisions du comité Sud-Hainaut. Il motivera toute prise de position s'écartant desdites décisions. Sauf s'il est absent, le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et statuer valablement sans son accord rendu sur avis conforme du comité Sud-Hainaut dans les matières suivantes :

- les propositions de budget et de clôture des comptes des secteurs « A » en ce qu'elles influenceraient de manière inégalitaire les communes actionnaires au secteur « Sud-Hainaut » par rapport aux autres communes actionnaires ;
- les propositions de modification aux statuts susceptibles d'influer de quelque manière que ce soit sur les droits reconnus aux communes affiliées au secteur « Sud-Hainaut » ;
- de manière générale, toute question touchant aux intérêts notamment financiers des communes actionnaires au secteur « Sud-Hainaut ».

Tout groupe politique démocratique disposant d'au moins un élu au sein d'une des communes actionnaires et d'au moins un élu au Parlement wallon et non représenté a droit à un siège d'observateur avec voix consultative.

Les communes qui ne sont pas issues de Wallonie Picarde ou du Sud-Hainaut ainsi que les autres pouvoirs publics et associations de communes ne disposent pas de mandat d'administrateur.

§5 Un mandat d'administrateur est attribué à un administrateur indépendant au sens de l'article 1523-15 §1er du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

§6 Les administrateurs représentant les actionnaires privés sont au nombre maximum de deux.

Deux postes de représentants des actionnaires privés sont également ouverts au sein du conseil d'administration.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et statuer valablement sans l'accord desdits administrateurs et représentants sur les points à l'ordre du jour qui intéressent les secteurs B et C pour lesquels l'accord des représentants des actionnaires privés est requis conformément aux conventions conclues entre lesdits actionnaires et l'intercommunale.

§7 Les mandats d'administrateurs prennent fin immédiatement après la première Assemblée Générale qui suit le renouvellement des conseils communaux.

IL EST PROPOSÉ À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

- ☞ d'approuver les modifications statutaires ci-dessus.

POINT 9 – ASSEMBLEE GENERALE DU 26 JUIN 2025

DESIGNATION DU REVISEUR POUR LES EXERCICES 2025-2027

- Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ;
- Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions ;
- Vu l'Arrêté Royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ;
- Vu l'Arrêté Royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics ;
- Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement son article L1523-24 ;
- Vu le Code des Sociétés et des Associations, et plus particulièrement le titre 4 du Livre 3 (articles 3 :55 et suivants) ;
- Considérant l'obligation pour l'intercommunale de désigner un commissaire aux comptes ;
- Considérant la compétence de l'assemblée générale de nommer le commissaire aux comptes, sur proposition du Conseil d'administration ;
- Considérant la fin de la mission du commissaire aux comptes actuel après la présentation de son rapport sur les comptes annuels de l'année 2024, soit lors de l'Assemblée générale de juin 2025 ;
- Considérant l'objet du marché qui vise, conformément aux dispositions des Codes précités, à désigner un commissaire-réviseur pour le contrôle légal des comptes annuels statutaires et consolidés des exercices comptes 2025, 2026 et 2027 ;
- Vu la décision du conseil d'administration du 25 mars 2025 de choisir la procédure négociée sans publication préalable comme mode de passation de marché en application de l'article 42, §1er, alinéa 1, 1° a) de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ;
- Vu les offres déposées par les sociétés BDO, Callens, DGST, EY, RSM et Sano ;
- Vu le rapport d'analyse des offres établi suite au jury réuni le 15 avril 2025 ;
- Vu la proposition du jury de désigner la société RSM comme étant l'offre régulière la plus intéressante ;
- Vu la décision du conseil d'administration du 24 avril 2025 approuvant et faisant sien le rapport d'analyse des offres ;

Il est proposé à l'Assemblée Générale :

- ↳ De désigner la société RSM, représentée par Monsieur Thierry Lejuste, Associé, en qualité de commissaire-réviseur pour une durée de trois années, soit pour le contrôle des exercices 2025 à 2027. Ce mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire amenée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027.

POINT 10 – ASSEMBLEE GENERALE DU 26 JUIN 2025

INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Vu l'article L1532-2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD) en vertu duquel *"tous les mandats dans les différents organes de l'intercommunale prennent fin immédiatement après la première assemblée générale qui suit le renouvellement des conseils communaux et, s'il échet, provinciaux ; il est procédé, lors de la même assemblée générale, à l'installation des nouveaux organes"* ;
- Vu l'article L1523-15 du code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD) ;
- Vu l'article 32 des statuts de l'intercommunale définissant la composition du Conseil d'administration d'Ipalle ;
- Vu qu'il convient dès lors de désigner vingt administrateurs dont seize administrateurs issus de communes associées de Wallonie picarde, un administrateur issu de communes associées au secteur Sud-Hainaut, deux administrateurs proposés par les associés privés et un administrateur indépendant ;
- Considérant les résultats des élections communales du 12 octobre 2024 et les déclarations d'apparement reçues ;
- Considérant la répartition des mandats communaux suivant la Clé d'Hondt qui donne les résultats ci-après :
 - Pour le MR : 6
 - Pour les Engagés : 5
 - Pour le PS : 5
 - Pour LLC Wapi : 1
- Vu que la désignation des candidats sur base des accords politiques devra être approuvée en séance dès lors que les informations ne peuvent être transmises à ce jour ;
- Vu la procédure de sélection de l'administrateur indépendant finalisée par le conseil d'administration ;

Il est proposé à l'Assemblée Générale :

- ✎ de prendre acte des résultats de la Clé d'Hondt ;
- ✎ de désigner en séance les administrateurs de l'Intercommunale, soit :
 - 17 administrateurs issus des communes associées (6 MR ; 5 Engagés, 5 PS et 1 LLC Wapi) ;
 - 2 administrateurs sur proposition des associés privés ;
 - Monsieur Stéphane Neiryck en qualité d'administrateur indépendant.